



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du **13 Avril 2018**

Palais des Congrès de Vichy



L'action sanitaire ensemble

GDS
France

Rapport Moral 2018

Par Christophe Moulin, Secrétaire Général







1

Rapport d'orientation

L'année des changements

Pour GDSFrance, ses équipes, ses administrateurs et l'ensemble des GDS, 2017 marquera un tournant dans la vie de notre réseau.

› Renforcement de la représentation interne et Gouvernance partagée

Dans le cadre majestueux du Conseil Régional des Hauts de France, les Groupements de Défense Sanitaire ont posé lors de leur congrès de Lille de nouvelles fondations à la gouvernance de la fédération nationale. Au terme d'un débat riche et intense, le premier acte statutaire pose désormais les Fédérations Régionales de GDS comme actrices à part entière de GDSFrance. Cette reconnaissance s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de la gouvernance sanitaire voulue par l'État et de la structuration des nouvelles régions de France.

Parallèlement, avec la logique d'un congrès électif triennal, GDSFrance se donne un nouveau rythme de travail impulsant les actions conduites. Dans le prolongement de cette décision, **le conseil d'administration a décidé de renforcer ses moyens de gestion :**

- ▶ en étoffant la commission financière mise en place depuis quelques années qui a vu son périmètre d'intervention étendu au suivi comptable
- ▶ en consolidant les actions du bureau pour partager les décisions d'action et gagner en réactivité à l'issue d'un processus impliquant tout le réseau.

L'ADN des GDS est une implication très forte de ses membres dans la préparation des dossiers. L'essence même de ses missions au caractère éminemment technique sur les actions sanitaires exige de GDSFrance une expertise forte des dossiers. La cinquantaine de groupes de travail et de commissions œuvrent toute l'année pour permettre au conseil de décider. Constitué des élus et responsables opérationnels des GDS départementaux et de leurs fédérations régionales, ils disposent à la fois des compétences d'experts et du lien permanent avec les éleveurs et la réalité de terrain.



› Sur le plan des actions opérationnelles, deux points majeurs marquent 2017

Après plus de cinquante années de présence au sein de la Maison Nationale des Éleveurs.

la fédération est désormais installée à quelques centaines de mètres dans de nouveaux locaux rue de Lyon. Devant un programme de travaux conséquent qui amènera « la maison commune » à faire peau neuve dans quelques années, les GDS ont fait finalement le choix de conditions de travail adaptées immédiatement opérationnelles. Initiée à l'annonce du programme d'investissement de la rénovation en Mars, la décision a été finalisée quelques semaines plus tard de rechercher un nouveau site sur un cahier des charges articulé sur la proximité de la MNE et le cadre budgétaire. Désormais les équipes opérationnelles, mais également les instances de décisions, sont sur le même plateau de travail après des années d'éclatement physique sur quelques deux étages sans parler des salles de réunion des niveaux inférieurs. Choix technique, et non politique, que nos partenaires du monde de l'élevage soient rassurés, c'est aussi une logique économique qui a prévalu dans cette décision. La mise à disposition des locaux gérés désormais par la filiale reseaugds.com, en particulier les salles de réunion très recherchées sur la place, assurant à terme l'équilibre financier.

Le second est l'évolution managériale de la fédération nationale qui s'est concrétisée avec l'arrivée



d'une nouvelle direction concomitamment à l'installation dans les nouveaux locaux en fin d'année. Disposant de la synergie permise par une équipe désormais rassemblée, sa mission s'appuie sur trois axes :

- ▶ la gestion partagée avec la gouvernance,
- ▶ le développement des synergies entre l'échelon national et le réseau des GDS qui la constitue,
- ▶ l'ouverture vers les partenaires des GDS que sont les pouvoirs publics et les organisations professionnelles en particulier celles touchant à l'élevage.

» Des orientations stratégiques confirmées

L'A.F.S.E EST LANCÉE

Prenant le relais de l'ACERSA, l'Association Française Sanitaire et Environnementale est désormais sur les rails. Aux actions de certification exclusives de l'ancienne association, ses missions sont fortement élargies vers un travail de bureau d'études.

Il s'agit d'un outil à vocation exclusivement technique. Il a été construit et pensé de façon commune par GDS-France et FREDONFrance pour répondre non seulement aux besoins de certification sanitaire mais aussi pour tous les besoins d'expertise sur les deux domaines que sont l'environnement d'une part et la santé d'autre part que ce soit pour les plantes, les animaux ou leur transformation. Sa conception même, en fait un outil ouvert à toutes les organisations qui s'intéressent à ces deux domaines. Les portes sont grandes ouvertes tant en matière de gouvernance avec des sections par domaine végétal et animal, qu'en terme d'actions.

Pour conforter l'A.F.S.E, GDSFrance a structuré ses moyens par le recrutement et la mise à disposition de son animatrice, le Dr vétérinaire Sophie MEMETEAU.

Elle coordonne les travaux d'étude et d'analyse, met au point les programmes en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts reconnus.

LE POINT MAJEUR DE LA RECHERCHE

Avec la signature d'une nouvelle convention avec l'ANSES en mars 2018 sur le site du Salon International de l'Agriculture, GDSFrance réaffirme sa volonté d'investissement pour l'avenir. La surveillance et la lutte de maladies notamment celles de type 2 exigent des outils de détection fiables :

- ▶ La mise à disposition au laboratoire de l'Agence Nationale à Niort d'une équipe de trois scientifiques, dédiée exclusivement à la référence analytique en particulier sur la BVD, la paratuberculose et par extension l'IBR
- ▶ Le financement de programmes de recherche-mobilisant différents laboratoires de l'ANSES travaillant sur les autres maladies.

Ce partenariat permanent entre GDSFrance et l'ANSES a vocation à développer la référence qui est absolument nécessaire aux éleveurs et à tout programme prophylactique. Elle fait appel à la mobilisation des GDS et d'autres partenaires comme France Limousin Selection, qui œuvrent pour disposer d'une échantillonnage de matériel d'analyse étoffée.

Parallèlement GDSFrance conforte son partenariat avec le Laboratoire National de Contrôle des Reproducteurs en particulier sur le dossier émergent de la Besnoitiose.

L'ÉPIDÉMIO SURVEILLANCE RÉAFFIRMÉE

Lorsque la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (plateforme ESA) a été constituée en octobre 2011, suite aux États Généraux du Sanitaire, nous étions persuadés de son importance. Désormais re-

jointe par d'autres organisations professionnelles dont la Fédération Nationale des Chasseurs, elle est basée sur un montage original associant Public et Privé ; Elle vient d'être confortée par l'engagement d'un nouvel acteur majeur de la recherche qu'est l'INRA aux côtés de l'ANSES. Sous l'égide de Stéphane TRAVERT, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, une nouvelle dimension vient d'être actée dans le domaine du végétal mais également de l'alimentation. GDSFrance participe et participe notamment via Kristel GACHE, vétérinaire épidémiologiste, et le staff technique de la fédération. C'est un lieu de travail et de liens privilégiés qu'entretient ainsi la fédération avec ses partenaires et les experts de l'épidémiologie. C'est un axe primordial dans la prévention des crises sanitaires et leur gestion pour lesquels les GDS sont en première ligne.



Signature de la convention sur les plateformes d'épidémiologie - SIA 2018.

CONFORTER LES POSITIONS INTERNATIONALES

Que ce soit sur le plan réglementaire comme sur le plan stratégique, beaucoup de décisions et d'orientations sont prises au sein des instances sanitaires internationales en particulier européennes. Déjà très présente via son engagement dans la FESASS, fédération sanitaire européenne, GDSFrance vient de faire un nouveau pas dans son implication.

Mutualisant les forces des deux entités, la fédération des GDS dispose désormais d'une présence propre à Bruxelles via la création d'un bureau permanent dans la capitale européenne. Proche des instances de la commission cela permet une prise directe avec les acteurs décisionnaires que sont les membres des directions générales et les élus parlementaires européens. C'est à la fois disposer de l'information mais aussi apporter l'éclairage des éleveurs français aux décideurs afin de défendre leurs intérêts et rendre viables les mises en œuvres réglementaires.

Cette installation bruxelloise est aussi la reconnaissance de GDSFrance comme l'interlocuteur spécialiste des questions sanitaires internationales que ce soit des

Organisations Professionnelles ou des Pouvoirs Publics français, à l'heure de la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale.

Le réseau des GDS

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE SES ADHÉRENTS

Comme chaque groupement départemental le fait dans ses rencontres cantonales, les responsables de GDS-France sont partis à la rencontre des élus et dirigeants des GDS pour un Tour des Régions. De Ploufragan à Aix en Provence, de Nancy à Ajaccio, d'Angoulême à Macon, ce sont 15 réunions très denses et riches qui ont permis de dialoguer en direct, expliquer, recueillir les propositions « du terrain » pour enrichir les réflexions du conseil d'administration. Un marathon inhabituel au sein de la fédération nationale, que sont venues compléter l'AG de Lille et 3 journées nationales organisées sur la capitale sur la dernière année.

À l'issue, les Contrats d'Objectifs des GDS et de leur fédération nationale ont été définis. 4 grands chantiers s'ouvrent sur 4 enjeux

- L'information et la communication interne et externe
 - La formation des hommes : éleveurs, collaborateurs, élus
 - Les systèmes d'Information et de gestion des données
 - L'organisation de la fédération et du réseau
- Sous l'égide des pilotes de chaque chantier, toutes les composantes du réseau s'impliquent pour construire et développer les GDS de demain.

PORTER LA VOIE DES ÉLEVEURS EN MATIÈRE SANITAIRE.

Emanation des groupements départementaux et de leurs fédérations régionales, GDSFrance a la mission de les représenter et faire entendre leurs voix. Cela prend plusieurs formes

Tout d'abord auprès des pouvoirs publics et en premier lieu le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le lien est permanent avec la Direction Générale de l'Alimentation, à tous les échelons et type de dossiers : politique sanitaire, organisation opérationnelle, gestion des maladies, appui technique, définition des moyens, calages financiers. Les équipes de GDSFrance et de la DGAL se retrouvent régulièrement que ce soit en réunion de travail, en points téléphoniques ou physiques, en Groupe de Travail où la fédération est très active, dans les différents CNOPSAV sectorisés ou pléniers. C'est cette même collaboration qui se décline dans les régions entre FRGDS et SRAL et à l'échelon départemental avec les DDPP dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique sanitaire publique. Elle est l'une des clés de voute

d'un système sanitaire français qui a fait la preuve de son efficacité depuis sa construction.

Quelques dossiers majeurs de lutte et surveillance mobilisent actuellement les équipes respectives DGAL et GDSFrance, et pour reprendre quelques exemples :

Des dossiers déjà engagés tel que la lutte contre la BVD dont nous attendons la finalisation via un arrêté ministériel au terme de plusieurs années de travail des GDS et des équipes nationales,

- ▶ Des dossiers résurgents telles que la gestion de la Fievre Catharale Ovine qui a mobilisé beaucoup d'énergie depuis l'expansion continentale du BTV4, ou l'Influenza Aviaire
- ▶ Des dossiers émergents comme les attaques de myases à Wohlfartia
- ▶ Des dossiers menaçants telle la Peste Porcine ou l'expansion d'Aethina Tumida qui se rapprochent dangereusement de nos portes
- ▶ Des dossiers récurrents comme la lutte contre la Tuberculose bovine qui a fait l'objet d'un rapport circonstancié du CGAER

Au-delà de la lutte s'adjoint de nouveaux enjeux dans lesquels le réseau joue un grand rôle tel le Bien Etre Animal. De par leur expérience déjà ancienne, les GDS sont à l'œuvre pour la mise en place des cellules de crises départementales. Le Mal Etre Animal en élevage est souvent le signe d'un Mal Etre de l'Éleveur. La proximité des GDS avec leurs adhérents et leur savoir faire en font des interlocuteurs fiables et désormais reconnus.

LA GOUVERNANCE ET SES ÉVOLUTIONS

Un grand pas a été confirmé en 2017 avec désormais l'accréditation par le COFRAC pour les missions déléguées par l'Etat de toutes les Fédérations Régionales, y compris outre mer. Cette reconnaissance vient valider la capacité du réseau des GDS à être le bras armé de la politique sanitaire publique pour « *les contrôles nécessaires à la qualification sanitaire de troupeaux* ».

C'est un travail colossal de normalisation et de méthode qui a été réalisé par les GDS. Beaucoup d'énergie, de moyens humains, de temps passé pour franchir cette étape incontournable mise en place par la gouvernance issue des AGS. La fédération nationale a été très présente dans cette étape en appui auprès des FR mobilisant les compétences de deux ingénieures qualifiées sur ce dossier. A chaque étape du parcours, elles ont été présentes dans les régions pour apporter la méthodologie, caler les procédures, finaliser les documents.

L'étape ultime de la mise en œuvre sera la reconnaissance en tant que réseau sanitaire dont l'arrêté est attendu d'un moment à l'autre, et la déclinaison technique régionale des ASR multi domaine. D'ores et déjà, une dizaine de dossiers de demande de reconnaissance d'ASR sont sur le dossier du Ministère, en attente de validation. A l'heure où le CGAER vient de livrer un rapport d'étape

qui va alimenter les débats sur l'évolution de la gouvernance, le réseau des GDS remplit les missions que lui a donné le statut d'OVS multispécies obtenu par ses Fédérations Régionales

OUVERTURE OU ISOLEMENT

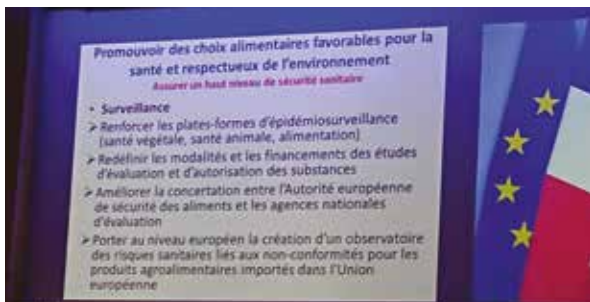
L'action sanitaire ne peut être que collective pour être efficace : « *seul on peut aller parfois plus vite, ensemble on va plus loin !* » c'est l'ADN des GDS. Appliquée au sein du réseau elle s'exprime également sur le plan national. Il est d'un intérêt majeur pour tous les acteurs de l'élevage et de ses filières d'agir avec ses partenaires. En premier lieu les organisations professionnelles vétérinaires, interlocuteurs historiques et incontournables de toute action sanitaire efficace. Le travail est permanent avec les GDS sur le territoire, les dossiers nationaux se doivent d'être conduits ensemble.

Aux questions techniques de lutte, s'ouvre un chantier stratégique avec ce que les pouvoirs publics ont dénommé « la feuille de route vétérinaire ». Après un démarrage quelque peu difficile, cette lourde machine de 33 ateliers, est en mouvement. Ce doit être l'occasion d'une véritable réflexion de fond sur les relations nouvelles à établir entre éleveurs et vétérinaires qui ne sauraient être celles d'hier. Chacun est d'accord sur le constat qu'est la désertification de certaines zones du territoire. Il ne faut exclure aucune idée pour y remédier dans le triple intérêt des éleveurs, de la profession vétérinaire et de nos concitoyens qui sont désormais bien présents dans le débat.

présentes autour de la table du conseil d'administration de GDSFrance, et dans les groupes de travail techniques nationaux que nous conduisons. Les questions sanitaires sont un enjeu très important pour tous. Elles nécessitent de la compréhension des contraintes mutuelles des acteurs, et de la coordination. GDSFrance doit y conserver sa mission technique d'expertise, en complémentarité avec les orientations politiques de la profession agricole conduites avec ses organes de représentation notamment consulaires et syndicaux. Après une phase de débats qui ont pu être parfois tendus, la collaboration est désormais constructive en particulier avec CoopdeFrance, Alice et la fédération de chasse, au vu notamment de l'importance de la faune sauvage dans la maîtrise des epizooties.

FAIRE BOUGER LES LIGNES LÉGISLATIVES

Votée en 2016, appliquée en 2017 la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale, la fameuse loi NOTRe, bouleverse fortement les moyens de l'action sanitaire. Alors qu'ils sont de mission technique voire sociétales, les programmes conduits par le GDS se trouvent assimilés à de l'action économique et dès lors transférés des départements aux régions. Très variables en fonction des zones du territoire, les conséquences sont néanmoins très lourdes pour les groupements départementaux



qui voient disparaître en moyenne un tiers des appuis financiers des collectivités territoriales. Analyses, plan de lutte collective, mission d'hygiène se trouvent compromis dans nombre de départements. Le législateur n'imaginait certainement pas les effets de sa décision sur l'élevage mais aussi les conséquences inverses aux attentes d'une société à la recherche de fiabilité des filières. Pour GDSFrance qui a entrepris une sensibilisation des nouveaux parlementaires, il ne s'agit pas de changer la loi

mais de permettre au dossier crucial de la santé animale et humaine d'être sanctuarisée et sécurisée. Des outils juridiques existent, il appartient à chacun de permettre leur mise en œuvre.

2017 a vu la mise en place des Etats Généraux de l'Alimentation. GDSFrance a porté sa pierre à l'édifice par une contribution très active dans le cadre des ateliers 8 et 14

Ce travail très important de l'ensemble des acteurs de l'agriculture et des filières débouchera sur la loi actuellement en examen au parlement, portée par le Ministre de l'Agriculture dont Jean-Baptiste MOREAU, éleveur et député de la Creuse, est le rapporteur. Elle porte dans sa seconde partie un projet important en matière d'Epidémiologie-Surveillance, de qualité sanitaire des produits alimentaires, de durabilité et de respectabilité associée au long chapitre sur le Bien Etre Animal au cœur du métier des GDS.

- › **ATELIER 8 :** Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques.
- › **ATELIER 14** Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?
- › Les GDS et leur fédération ont contribué de façon très intense sur le site internet du ministère diffusé au sein du réseau
- › Les résolutions de la plateforme ESA ont été proposées par GDSFrance

LES GDS AU SALON

Sur l'invitation des vétérinaires du SNVEL, les équipes de GDSFrance et du réseau ont participé à l'animation de la ferme pédagogique dans le Hall 4. Une occasion de présenter au grand public la question de la maîtrise sanitaire des élevages. Ce fut un lieu de rencontres et d'échange avec les professionnels et l'ensemble des partenaires, auxquelles les administrateurs des GDS et de GDSFrance ont été particulièrement actifs.



Tour des régions

D'Auvergne-Rhône-Alpes à la Corse LES ÉLUS DE GDS FRANCE À LA RENCONTRE DES RÉGIONS.

Michel Combes et Christophe Moulin, accompagnés de l'animatrice du réseau, se sont déplacés dans chacune des 13 (nouvelles) régions, afin de rencontrer les administrateurs élus et les dirigeants des GDS et FRGDS. Ces rencontres, décidées à la suite de la journée nationale du 6 juin 2017, ont toutes eu lieu d'octobre 2017 à janvier 2018, sauf la réunion en Corse programmée à la mi-mars 2018.

Elles ont été organisées sur une journée et préparées en amont à partir des questionnaires du projet stratégique renseignés par les GDS afin de tenir compte du contexte et des spécificités locales. Elles avaient pour principal objectif d'échanger, d'écouter et de répondre aux questions des participants.

L'ordre du jour de ces réunions, identique dans toutes les régions, a porté sur les trois sujets suivants :

- ▶ la gouvernance sanitaire avec un point d'étape 5 ans après les Etats Généraux du Sanitaire et, notamment, la reconnaissance des ASR et des réseaux sanitaires ;
- ▶ l'avenir des GDS, des FRGDS et du réseau, avec, en particulier pour les nouvelles régions issues de la fusion des anciennes régions, le projet d'organisation de l'OVS 2019 sur le périmètre de la nouvelle région ;
- ▶ Le Contrat d'objectifs 2017/2021.

Le bilan détaillé (voir encadré) de ce Tour des régions, établi à partir des 147 évaluations renseignées par les participants, a été présenté au réseau lors de la journée nationale du 6 février 2018 qui a rassemblé 115 personnes, malgré la neige tombée en abondance sur Paris et une bonne partie de la France.

LES CHIFFRES DU TOUR DES RÉGIONS

- 13** régions visitées
- 22** FRGDS et 84 GDS représentés
- 177** personnes rencontrées
- 100 élus** : présidents, vice-président et administrateurs
- 77** directeurs ou animateurs
- 147** questionnaires d'évaluation renseignés
- 94 %** des participants satisfaits
- 92%** des participants souhaitent que ces visites soient renouvelées tous les 18 mois ou 2 ans

APICULTURE ET AQUACULTURE

Parallèlement au tour des régions, les responsables du dossier apicole Albert DELAMARCHE et Laurent CLOASTRE ont entrepris une série de rencontres régionales en 2018. Fédérer tous les acteurs de la filière apicole où détenteurs professionnels côtoient l'apiculture de loisir, sur les dangers sanitaires d'une espèce par essence mouvante, est primordial. Au vu des premières rencontres, le chemin est pris dans le bon sens. Une démarche identique est en réflexion sur l'aquaculture.

De l'avis de la plupart des participants, ce Tour des régions a été une réussite.

Ces journées ont été jugées nécessaires, enrichissantes, et doivent être renouvelées à fréquence régulière, pour écouter, échanger, partager, informer, expliquer. Il restera à définir le rythme, les thèmes et la composition pour les prochaines éditions - à suivre...



Contrat d'objectifs

LE RÉSEAU DES GDS ET SA FÉDÉRATION NATIONALE ÉLABORENT UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR 2017/2021. UN ENGAGEMENT COLLECTIF.

Le contrat d'objectifs 2017/2021 est l'outil qui permettra de décliner la stratégie et la politique de GDS France sur les 5 années à venir.

Cette politique vise à :

- renforcer notre service aux éleveurs adhérents préparer l'avenir, anticiper sur l'évolution des questions sanitaires et des métiers du réseau.
- fédérer, consolider le réseau sur des priorités d'actions, des objectifs et les moyens partagés pour les atteindre afin de donner du sens et de la lisibilité à sa politique,
- montrer un front uni et solide dans un contexte mouvant et concurrentiel,
- affirmer et afficher le positionnement et les ambitions du réseau, faire savoir les savoir-faire du réseau,

Les travaux ont été conduits en janvier et février 2017, selon une méthode participative permettant une expression large et représentative des régions.

Au cours d'une première journée, les membres du bureau de GDS France ont exprimé les besoins, pour les 5 ans à venir, des éleveurs, de l'élevage et du réseau, au regard du contexte qui avait été analysé.

Les administrateurs élus et les présidents de région ont ensuite, lors d'une deuxième journée, recensé les objectifs du réseau en réponse à ces besoins.

Enfin, au cours de la troisième journée, les membres du bureau ont réalisé un tri de ces objectifs au moyen de 3 critères (Importance-Opportunité-Moyens), afin de retenir 5 objectifs jugés prioritaires sur la période 2017/2021.

Le contrat d'Objectifs a été présenté aux administrateurs et aux personnels de direction des GDS et FRGDS lors des réunions organisées dans le cadre du « Tour des régions » effectué par le Président national et le Secrétaire général accompagnés de l'animatrice du réseau, d'octobre 2017 à janvier 2018.

Début 2018, ces 5 objectifs ont été déclinés en actions opérationnelles, définies sur la base des échanges et des évaluations faites à l'issue des réunions du Tour des régions.

Ces actions seront ensuite mises en œuvre par des groupes constitués d'élus, de directeurs et de personnels du réseau après appel à candidature, ainsi que de membres de l'équipe nationale.

Rendez-vous l'année prochaine pour un premier bilan d'étape de notre contrat d'objectifs.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS 2017/2021 DE GDS FRANCE

- Accompagner les éleveurs, dès leur formation puis leur installation, pour un élevage sain et rentable qui leur permette l'accès aux marchés français et européens et à l'exportation
- Être le référent sanitaire professionnel agricole français pour les ruminants et développer l'organisme à vocation sanitaire multi-espèces reconnu par l'Etat, en relation et complémentarité avec nos partenaires publics et professionnels.
- Contribuer à l'élaboration des textes réglementaires européens et français afin de :
 - concourir à développer une réglementation adaptée aux besoins ;
 - pouvoir anticiper et informer les éleveurs sur leurs évolutions
- Fournir aux éleveurs des outils et un accompagnement pour une gestion préventive et globale de leur élevage, tenant compte des facteurs de risques et des attentes du citoyen consommateur
- Faire vivre un réseau fort, organisé et fier des valeurs d'indépendance, de solidarité et de mutualisme qu'il porte



Missions déléguées : toutes les régions accréditées.

» **Suite à l'accréditation de l'ensemble des FRGDS fin 2016, GDS France a continué à entretenir la dynamique du réseau sur le dossier des délégations et de l'accréditation, dans une volonté d'amélioration continue.**

En effet, cette démarche nécessite une animation constante pour faire vivre l'organisation et le système mis en place, ce qui se traduit par exemple par des échanges réguliers avec les partenaires, les réponses aux sollicitations du réseau sur des points techniques précis, la proposition de formations et l'organisation régulière de réunions avec les personnes impliquées. Par ailleurs, certaines problématiques majeures, à l'image de la qualité des données d'entrée, demeurent et justifient de poursuivre collectivement le travail déjà initié en 2016. Enfin, une partie du réseau doit relever un défi de taille, celui de la fusion des anciennes régions. Tous ces éléments ont été pris en compte pour fixer nos objectifs qualité en 2017.

LES OBJECTIFS QUALITÉ 2017-2019

De nouveaux objectifs qualité ont été validés par le conseil d'Administration de GDS France sur la période 2017/2019, sur proposition du Comité de Suivi Accréditation (COSA). Ils sont centrés autour de deux enjeux.

ENJEU 1 : LA QUALITÉ DES DONNÉES D'ENTRÉE

L'amélioration de la qualité des données d'entrée reste un enjeu crucial pour le réseau des GDS en tant que maillon final du processus d'évaluation de la conformité dans la chaîne de surveillance. En effet, les données apportées par d'autres acteurs en amont influent sur la qualité de la surveillance.

La gestion des anomalies relatives à ces données d'entrée est très chronophage en particulier pour les GDS. Pour contribuer à améliorer la qualité des données d'entrée, il a été choisi de se focaliser sur la problématique du remplissage du Document d'Accompagnement des Prélèvements (DAP). Il constitue un document clé de la surveillance et de l'inspection, en tant que support de données relatives au prélèvement ou à la tuberculination recueillies à la première étape de la prophylaxie. L'objectif est d'améliorer la

Le dossier délégations en 2017 en quelques chiffres, c'est :

- **01/17** : formation pour devenir auditeurs
- **01 et 02/17** : 4 sessions de formation sur la rédaction des écarts d'audit
- **11/12** : formation « management transversal »
- **2** réunions des Directeurs Opérationnels
- **2** réunions des Responsables Qualité
- **2** réunions des Responsables Techniques
- **2** réunions du COSA

qualité de remplissage des DAP pour que les anomalies qui en résultent représentent moins de 10% de la totalité des anomalies relevées au niveau national d'ici janvier 2019 dans le cadre de l'enquête amélioration continue (contre 20% pour la campagne 2015/2016 et 18% pour la campagne 2016/2017). Un autre outil a permis de mettre en évidence de façon plus spécifique les anomalies relatives au remplissage des DAP et des rapports de tuberculination. Il s'agit de l'enquête DAP lancée en février 2017. Cette enquête a permis de se rendre compte de la diversité des situations au niveau national et d'engager les discussions localement sur la définition d'un plan d'actions.

Dans ce contexte, la DGAL a décidé pour la première fois de réunir en mars 2017 les vétérinaires (représentés par la SNGTV), les laboratoires (représentés par l'ADILVA et le CNIEL), le réseau des GDS (par l'intermédiaire de GDS France) pour discuter et trouver des solutions sur les problèmes de données d'entrées. Cette initiative, saluée par GDS France, s'est traduite par la mise en place d'un partenariat entre GDS France et l'ADILVA pour apporter un appui aux départements rencontrant des problèmes d'écrasement de résultats informatisés sur la base de données nationale (SIGAL).

ENJEU 2 : LA FUSION DES RÉGIONS ET L'HARMONISATION DES PRATIQUES

En 2019, les grandes régions devront être opérationnelles afin d'être auditées par les auditeurs internes du réseau au printemps puis évaluées par les évaluateurs COFRAC à l'automne. Cette contrainte implique la fusion des systèmes des anciennes régions, l'harmonisation des pratiques et la mise en place d'un pilotage « grande région ».

En prévision de ces changements, la Mise En Commun de Moyens (MECM) a fixé au niveau national plusieurs



objectifs d'harmonisation. L'un de ces objectifs sur le plan technique est de définir des règles de gestion claires et harmonisées en matière de prélèvement de bovins récemment entrés dans une exploitation ou prévus à la vente/abattage au passage du vétérinaire, les pratiques étant très différentes d'un département à l'autre.

LES ÉVALUATIONS COFRAC 2017

Les évaluations COFRAC de la première surveillance (S1) ont eu lieu de septembre à décembre 2017. L'année dernière, ce ne sont pas 22 mais 23 régions qui ont accueilli le binôme d'évaluateurs du COFRAC, puisque le GDS de la Réunion a décidé d'entrer dans la démarche d'accréditation en 2017.

Les évaluations du COFRAC ont débuté à Paris avec la MECM. Cette évaluation réalisée exclusivement par l'évaluateur qualitatif a permis de valider au niveau national les modifications apportées au système depuis l'évaluation initiale. Puis, la MECM a organisé une réunion avec l'ensemble des évaluateurs techniques du COFRAC afin d'harmoniser leurs connaissances de notre organisation et de notre système.

Les évaluations se sont déroulées dans un climat globalement serein et détendu. Cette année encore, la MECM, par le biais des RQN et de la RTN, a accompagné l'ensemble des FRGDS dans leurs évaluations. En un an, les équipes ont pu davantage s'approprier la démarche et faire évoluer le système pour l'adapter à leur organisation locale. Cette évolution s'est traduite par de nombreux points forts mis en avant par les évaluateurs parmi lesquels figurent la forte implication et les compétences de tous les intervenants, la gestion des dysfonctionnements, des compétences, des contrats, ainsi que la prise en compte des écarts et des aspects sensibles relevés lors de l'évaluation initiale. La gestion

La Commission Nationale de Déontologie, c'est quoi ?

Il s'agit d'une instance du réseau des FRGDS et de leurs sections départementales les GDS constituée d'Elus et de Directeurs. Dans le cadre des missions déléguées (gestion des prophylaxies, contrôle d'introduction...) et confiées à l'OVS (gestion de l'IBR...), elle intervient dans des situations sensibles où l'impartialité des salariés et/ou de la structure est remise en cause et qui n'ont pu être gérées localement.

des risques de perte d'impartialité a également été identifiée comme un point fort par les évaluateurs du COFRAC. A noter que pour la première fois, les membres de la Commission Nationale de Déontologie se sont réunis en 2017, afin de se préparer à une éventuelle saisine par le réseau en traitant notamment des cas fictifs.

En conclusion, les résultats sont très satisfaisants puisque seuls 9 écarts non critiques ont été relevés par les évaluateurs du COFRAC sur l'ensemble des sites. L'accréditation a été maintenue pour l'ensemble des FRGDS et obtenue pour le GDS de la Réunion.

Un bilan a été réalisé lors de la réunion des directeurs opérationnels, au COSA, et lors de la réunion nationale du 06/02/18.

ET APRÈS ?

La MECM prévoit d'accompagner les FRGDS dans la mise en place des grandes régions afin assurer l'accréditation des anciennes aux grandes régions. En 2018, il sera également indispensable d'accompagner le déploiement de l'outil Resytal sur le terrain, celui-ci étant prévu en juin.

Feuille de route vétérinaire, le maintien du maillage en zones rurales

LE CONSTAT DE LA DÉSERTIFICATION VÉTÉRINAIRE DE CERTAINES ZONES A AMÉNÉ LA DGAL À RÉUNIR LES ACTEURS DU SANITAIRE POUR POSER LES BASES DE NOUVELLES ORGANISATIONS.

» Des débuts chaotiques de la feuille de route pour le maintien du maillage vétérinaire rural...

Fin octobre 2016, les représentants de la FNSEA, Coop de France et GDS France, suivis du représentant de l'APCA ont solennellement quitté une réunion organisée par la DGAL. Cette réunion était la seconde et dernière d'un cycle consacré à la préparation d'une feuille de route « *des actions à mener pour maintenir et faciliter les activités des vétérinaires en productions animales* ». L'objectif fixé était de présenter cette feuille de route au CNOPSAV de décembre 2016, suite au un colloque co-organisé par le Ministère et le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral : « le vétérinaire, la carte et le territoire ».

Pour GDS France, le partenariat entre l'éleveur et le vétérinaire est une nécessité, dont les modalités doivent évoluer : GDS France agit depuis longtemps en ce sens, comme le prouvent au quotidien les actions sanitaires conduites, au sein de notre réseau, par chaque G.D.S. en lien avec les vétérinaires et leurs organisations.

Les quatre organisations professionnelles ont donc présenté leur vision partagée de l'avenir, fondée sur les attentes des éleveurs, la réalité et la diversité des situations.

Elles ont réaffirmé leur volonté de construire avec l'Etat et les vétérinaires les bases d'un partenariat renouvelé et renforcé, dans l'objectif d'excellence sanitaire qu'ils fixent aux filières d'élevage, condition indispensable à la réussite économique, sociétale et humaine des éleveurs français.

» ... À des travaux collaboratifs impliquant les OPA

Le 5 avril 2017, se réunissaient les élus des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires pour jeter ensemble les bases de la feuille de route. C'est sur cette trame concertée que sont désormais conduits les travaux. La feuille de route est répartie en 8 axes, eux-mêmes scindés en actions :

- ▶ **AXE 1** : Diagnostic de la démographie vétérinaire et analyse des critères d'influence
- ▶ **AXE 2** : Concilier les performances économiques et sanitaires par l'objectivation et l'adéquation de l'offre et de la demande
- ▶ **AXE 3** : Formation et professionnalisation des acteurs en productions animales
- ▶ **AXE 4** : Attractivité des territoires et pérennisation des entreprises (vétérinaires et agricoles)
- ▶ **AXE 5** : Économie des entreprises vétérinaires et agricoles
- ▶ **AXE 6** : Organiser l'accès aux données sanitaires, techniques et technico-économiques
- ▶ **AXE 7** : Vétérinaires habilités et mandatés (animation des réseaux)
- ▶ **AXE 8** : Epidémiosurveillance

GDS France participe à tous les axes (sauf le premier) et co-anime plusieurs axes ou actions :

- ▶ **Action 9** : Encourager la formation initiale et continue des éleveurs et des salariés d'élevage dans les domaines sanitaire et de la santé publique vétérinaire
- ▶ **Action 13** : Capitaliser les retours d'expériences d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire sur les territoires et dans plusieurs pays européens
- ▶ **Action 16** : Créer des liens de proximité - dans la durée - entre les vétérinaires et les professionnels de l'élevage, en lien avec les collectivités territoriales
- ▶ **Action 24** : Valoriser les visites sanitaires
- ▶ **AXE 6** : Organiser l'accès aux données sanitaires, techniques et technico-économiques

La feuille de route est un sujet important qui engage l'avenir des éleveurs et des vétérinaires. C'est un sujet complexe et sa déclinaison en axes et actions nécessite une bonne coordination. GDS France a donc organisé, début 2018, une concertation entre toutes les OPA pour mieux se coordonner. Il s'agit de fixer ensemble le cadre et la direction souhaités par et pour les éleveurs, et construire une vision globale et partager des propositions pour l'avenir.

Les travaux devraient se poursuivre sur un pas de temps relativement long. Le réseau des GDS sera associé à cette importante réflexion sur la refonte possible du service vétérinaire en milieu rural.

L'AFSE : un outil au service des professionnels

L'AFSE a été fondée en 2014 par GDS France et Fredon France, illustrant ainsi le rapprochement animal et végétal dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, un de ses objectifs étant d'assurer la cohérence des programmes sanitaires régionaux. L'ACERSA n'ayant quant à elle plus de place dans le nouveau dispositif, bien que son intérêt soit reconnu, GDS France a proposé aux autres membres de l'ACERSA que la section animale de l'AFSE se dote d'un pôle technique qui puisse assurer ses missions. Ainsi, l'ACERSA a été dissoute le 31 décembre 2016 et l'ensemble de ses activités et de ses biens ont été transférés à la section animale de l'AFSE.

Ce pôle technique a pour mission, d'une part l'évaluation et/ou l'élaboration de programmes sanitaires à la demande d'organismes locaux ou nationaux, d'autre part le suivi de programmes mis en œuvre. La pluralité des familles représentées au niveau des instances techniques, Comité Consultatif et Comité de Suivi Technique, apporte la neutralité nécessaire à ces missions.

Aujourd'hui, le pôle technique animal est opérationnel :

- La DGAI a confié à l'AFSE l'élaboration, l'évaluation et le suivi du cahier des charges IBR (NS du 10 mars 2017) et lui apporte son soutien, en accompagnant financièrement sa mise en place sur 3 ans ;
- Le Comité de Suivi Technique IBR et varron, et le Comité Consultatif ont été constitués en début d'été 2017 ;
- Des premiers travaux ont été engagés en 2017 (BVD, paratuberculose) et achevés pour ce qui concerne la paratuberculose (mise à jour du référentiel) ;
- D'autres sont d'ores et déjà engagés pour 2018 (élaboration d'un programme gale ovine – investigations concernant des résultats atypiques en IBR et réflexion d'évolution du programme varron, dans le cadre du suivi des programmes IBR et varron).



Référence analytique des dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories

Sur les principes de solidarité professionnelle et avec un souci légitime d'apporter une réponse anticipatrice et novatrice contribuant à une maîtrise sanitaire renforcée de toutes les maladies dans toutes les Régions, GDS France a créé en 2011 une section Etudes et Recherche qui a permis d'engager plus de quatre millions d'euros dans des projets concourant à la santé des cheptels par l'amélioration de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les dangers sanitaires.

Une grande part de ces financements est fléchée sur la référence analytique professionnelle menée au laboratoire Anses de Niort pour l'IBR, la BVD et la Paratuberculose dans le cadre d'une convention avec l'A.N.S.E.S.. Cette convention, en cours de renouvellement, étendra le champ des dangers sanitaires à la Besnoitiose, le Visna-Maëdi, le Caev avec deux nouveaux partenaires (LNCr et ENVT). Les travaux sont suivis et co-pilotés par GDS France pour assurer l'atteinte des objectifs. Les résultats sont mis à disposition notamment du réseau des GDS lors d'une journée spécifique regroupant une centaine de personnes.

L'amélioration et la maîtrise des outils analytiques en matière de dépistage de l'IBR, adossées aux travaux menés sur les précédentes campagnes, illustrent les bénéfices obtenus par les éleveurs. Ainsi en Bourgogne, le nombre de cheptels suspendus à tort est-il passé de 324 en 2016 à 15 en 2017 permettant une économie de 500 000 euros par an pour cette seule région.



Guy, Aurore, Virginie : l'équipe GDSFrance de Niort

Le fond de mutualisation des GDS, entre solidarité et mutualisme.

En 2017, les principes fondateurs du FMGDS se sont illustrés via le déploiement du programme d'indemnisation des élevages touchés par la Besnoitiose, suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 2017 à Lille.

La validation des projets liés aux droits de tirage sur les réserves départementales du FMGDS s'est également poursuivie. Comme en 2015 et 2016, les actions collectives mises en place grâce aux droits de tirage ont concerné très majoritairement la BVD, la paratuberculose, l'IBR et la Besnoitiose.

Enfin, le FMGDS est intervenu en 2017 sur le défraiement des élevages volontaires sentinelles engagés dans la surveillance FCO.

Le Bien-Être Animal

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EST DEvenu DEPUIS QUELQUES ANNÉES UN ENJEU MAJEUR POUR L'ÉLEVAGE ET LES FILIÈRES DE PRODUCTION ANIMALE.

» Face aux attaques de plus en plus fréquentes et organisées des associations abolitionnistes, il convient de prendre le recul nécessaire pour faire valoir le métier d'éleveur à nos concitoyens.

On ne peut désormais ignorer les questions qui se posent sur la condition animale dans les élevages français. Les GDS et leur fédération nationale s'engagent auprès de leurs adhérents pour apporter des éléments de réponse à ces questions.

La Journée nationale du 20 septembre 2017 à Paris a permis de présenter l'implication de GDS France dans deux projets structurants pour le réseau des GDS.

LES CELLULES DÉPARTEMENTALES

Le premier projet porte sur la mise en place des cellules départementales opérationnelles de prévention et de lutte contre la maltraitance animale. Fruit du travail du groupe national mis en place par la DGAL et de la collaboration avec GDS France, l'APCA et la FNSEA, ces cellules ont été officiellement créées lors de la parution de la note de service du 12 septembre 2017. Leur rôle est de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté - sur les plans économique, sanitaire, technique, social - pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux. Il s'agit d'intervenir suffisamment en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

Alertés par les visites de ses techniciens, par des anomalies dans le suivi des prophylaxies, des situations sanitaires dégradées ou encore par des hausses anormales de mortalité, les GDS sont souvent les premiers acteurs à détecter les signes avant-coureurs de détérioration de la situation des éleveurs, bien souvent à l'origine de problèmes de négligence et d'absence de soin des animaux. Les GDS sont bien souvent engagés depuis longtemps dans des actions préventives pour accompagner les éleveurs en difficultés. C'est pourquoi GDS France a œuvré au niveau national pour que les GDS fassent partie intégrante des cellules opérationnelles, lesquelles doivent être mises en place dans tous les départements d'ici septembre 2018.

UNE JOURNÉE NATIONALE

La journée nationale a été l'occasion de présenter l'implication de GDS France au sein du forum *Hommes, Animaux et Société*.

Lieu de discussion et d'échanges, ce forum réunit les acteurs des filières, des intellectuels et des élus, qui promeuvent une éthique humaniste entre les hommes et les animaux. L'objectif est de mutualiser les forces et les moyens de tous ces acteurs pour préparer une riposte structurée sur les plans philosophiques, juridiques, sociologiques et peser davantage dans le débat public face aux discours anti-élevage. Parmi les actions 2017, le forum a notamment participé au débat organisé par le journal Le Monde sur le phénomène vegan entre Christiane LAMBERT de la FNSEA, l'association L214 et un professeur enseignant le veganisme à l'université de Californie. Rassemblant la très grande majorité des éleveurs français GDS France a pris part à ce débat face aux associations anti-élevage.

Autre évènement important en 2017, le colloque national sur le bien-être animal organisé par le Réseau Mixte Technologique « Bien-être animal ». Ce colloque a permis de faire le point sur les principales avancées techniques et scientifiques sur cette problématique et alimenter les travaux de la Commission Bien-être animal. Mise en place en 2017, elle regroupe un réseau de référents régionaux, tous engagés à faire évoluer les pratiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans nos élevages. Ces référents ont pu exprimer leurs besoins sur cette thématique et la communication a clairement été identifiée comme l'axe prioritaire de travail. Depuis, la Commission travaille sur des éléments de langage pour présenter et expliquer à un public non initié les pratiques d'élevage des différentes filières. Les premiers documents seront diffusés courant 2018.

GDS France mise également sur la recherche appliquée pour créer des outils et produire des connaissances qui pourront être utilisés par les GDS. Deux projets seront en particulier conduits sur 2018 en partenariat avec l'Anses. Le premier porte sur le développement d'un outil qui, sur la base d'un ensemble d'indicateurs, permettra d'identifier des exploitations en difficultés non connues des différents acteurs composant les cellules départementales. Le second projet visera à identifier les pratiques favorisant le bien-être animal en élevage caprin et à construire un outil d'évaluation du bien-être dans ces élevages.





2

Rapport d'activités

2
A

Politique Sanitaire Internationale

» Annoncée depuis plus de dix ans avec l'adoption de la nouvelle stratégie de santé animale européenne « Mieux vaut prévenir que guérir », la mutation du dispositif européen s'engage sous contraintes fortes .

Il s'articule sur d'une part la présence de plus en plus fréquente de maladies graves considérées jusque-là comme exotiques, et d'autre part un contexte de rigueur budgétaire accrue notamment à cause du Brexit. Un grand nombre de décisions clefs devraient être prises dans les deux prochaines années. C'est pourquoi GDS France a décidé de s'engager encore d'avantage au plan européen car les enjeux seront déterminants pour l'élevage et le sanitaire français de la prochaine décennie.

1) Situation sanitaire de l'Union

En 2017, l'évolution de la situation sanitaire de l'Union européenne a confirmé une exposition de plus en plus forte à des menaces multiples extrêmement préoccupantes résultant principalement de trois phénomènes : la globalisation avec le risque accru et permanent d'introduction de pathogènes exotiques, le réchauffement climatique et ses conséquences en matière de développement des maladies vectorielles, la multiplication des contacts entre la faune sauvage et les animaux d'élevage induisant des contaminations croisées et le développement de réservoirs de maladies difficilement contrôlables. À ce constat, s'ajoutent les risques sanitaires liés à la persistance de troubles et même de conflits dans des pays tiers voisins ou proches de l'Union qui pour le moins fragilisent sinon rendent impossible le travail des services vétérinaires de ces pays.

Le tableau page suivante recense, sur la base des notifications par les États membres à la Commission, les foyers pour les principales maladies réglementées européennes en 2017 et 2016.

Il convient tout d'abord de souligner le succès incontestable des campagnes de vaccination massive contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) conduites dans les Balkans par les États concernés avec le soutien déterminant de l'Union. Après les flambées observées en 2015 (117 foyers en Grèce) et surtout en 2016 avec 321 foyers dans l'Union (Bulgarie et Grèce) et 806 foyers pour les autres pays des Balkans non membres de l'Union, l'Union n'aura connu que 2 foyers en Grèce en 2017. Les campagnes de vaccination pratiquées dans l'Union avec un taux de 100 % par la Bulgarie et la Croatie ont donc été particulièrement efficaces. À l'inverse la Grèce n'ayant pas immédiatement vacciné l'intégralité de son territoire dès le début de l'épizootie a dû faire face à la persistance de la maladie. En effet, les 2 foyers grecs et les 494 foyers déclarés par l'Albanie, témoignent que la menace demeure avec le maintien probable du virus dans les espèces vectorielles. Cette situation plaide pour une troisième année de vaccination dans la zone.

GDS France soutient cette stratégie qui montre l'efficacité des campagnes de vaccination massive face à des maladies telles que la DNC sous réserve qu'elles soient obligatoires et financées par les pouvoirs publics afin de garantir une couverture à 100 % du cheptel. Il est aussi essentiel de souligner qu'à cette occasion, l'intérêt de la coopération internationale a été une nouvelle fois démontré. Au travers, du GFTADs pour l'Europe – plateforme de travail internationale contre les maladies animales transfrontalières développé par l'OIE et la FAO – l'ensemble des pays confrontés à la DNC ont pu se coordonner et adopter cette stratégie commune de vaccination. Enfin, forts de cette expérience réussie, les États membres de la zone « Europe » ont pu plaider avec succès l'adaptation du chapitre sur la DNC au sein du Code de l'OIE pour les animaux terrestres. Ce chapitre révisé comporte désormais un volet consacré à la vaccination préventive, reconnaissant son intérêt et l'encourageant en permettant de recouvrer rapidement un statut officiellement indemne après vaccination sous réserve d'une surveillance adaptée. Il s'agit d'une avancée significative réclamée par nos organisations professionnelles.

2A Politique Sanitaire Internationale

PRINCIPALES MALADIES RÉGLEMENTÉES EUROPÉENNES EN 2017 ET 2016, PAR FOYERS.

États membres	ESB		FCO		DNC		Fièvre du Nil occidental		PPA		Grippe Aviaire Hautelement Pathogène**	
Années	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
ALLEMAGNE											28 (140)	79 (557)
AUTRICHE			3				1	1			1 (3)	2 (49)
BELGIQUE												15 (3)
BULGARIE					217						8 (1)	70 (12)
CHYPRE			171									(1)
CROATIE			52	3							(2)	11 (10)
DANEMARK											1 (35)	1 (16)
ESPAGNE	1	3	20	9			73	12				10 (2)
ESTONIE									6 (1052*)	3 (637*)		
FINLANDE											(9)	(8)
FRANCE	1		1294	1926							100 (3)	404 (47)
GRÈCE			2	7	104	2		12			(1)	6 (8)
HONGRIE							48	3			219 (4)	26 (59)
IRLANDE		1									(1)	(9)
ITALIE			990	2531			45	51	23 (132*)	17 (93*)	3	83 (13)
LETONNIE									3 (865*)	8 (947*)		
LITUANIE									19 (303*)	30 (1328*)		(5)
LUXEMBOURG												4
PAYS BAS											12 (37)	9 (14)
POLOGNE									20 (+80*)	81 (741*)	22 (5)	43 (63)
PORTUGAL			27	2			5	3				(1)
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE										(202*)		39 (39)
ROUMANIE										2	1 (6)	46 (87)
ROYAUME UNI											1 (7)	12 (15)
SLOVAQUIE											1	10 (58)
SLOVÉNIE			27									(44)
SUÈDE											2 (10)	4 (24)
Total	2	4	2586	4478	321	2	172	82	71 (2432*)	141 (3948*)	403 (348)	87 (1144)

* Foyers chez les sangliers de la faune sauvage

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et États membres

2A Politique Sanitaire Internationale



En ce qui concerne la PPA, la progression géographique de la maladie s'est accélérée à l'intérieur de l'Union. La République Tchèque et la Roumanie sont désormais contaminées ce qui porte au total à 7 le nombre d'États membres confrontés à cette maladie (cf. tableau). La PPA a significativement progressé vers l'ouest à l'intérieur de la Pologne. Cette menace est considérée avec une grande inquiétude par les autres États membres dont l'Allemagne et la France qui mettent en place des campagnes de sensibilisation et renforcent les dispositifs de surveillance. De fait, toutes les contaminations de longue distance observées en 2017 et au début de cette année semblent découler des activités et négligences humaines. Il est donc essentiel de sensibiliser et responsabiliser tous les acteurs.

Les conséquences de la PPA sont d'autant plus graves qu'il n'existe pas de vaccin pour lutter contre cette maladie et que de nombreuses questions demeurent quant à sa persistance sur longue durée dans la faune sauvage. Il convient de souligner que les autorités tchèques ont semble-t-il réussi à confiner la maladie dans un espace très limité (périmètre d'une trentaine de kilomètres de long) en utilisant notamment des clôtures électriques et en veillant à perturber le moins possible les populations de sangliers dans cette zone. Cette approche est très innovante mais exige de détecter très tôt les premières contaminations et de pouvoir réagir immédiatement.

Avec 874 foyers en élevage et chez les oiseaux captifs contre 403 en 2016 et 1 144 cas recensés dans la faune sauvage contre 348 en 2016, l'IAHP couvre désormais la quasi-totalité de l'Union. Seuls trois États membres sont encore épargnés (Estonie, Lettonie et Malte). En revanche, il convient de souligner que le plus grand nombre de cas se concentre dans deux États membres : l'Allemagne et la France. Toutefois ces deux pays font

face à des situations très différentes puisqu'en Allemagne c'est d'abord la faune sauvage qui est contaminée et les cas recensés se répartissent sur l'ensemble du territoire alors qu'en France, il s'agit surtout de foyers en élevages qui sont largement concentrés géographiquement dans le Sud-Ouest du pays. Certes ces deux États membres, n'ont pas connu de nouveaux foyers en élevage depuis la fin du premier semestre 2017 mais c'est au prix de mesures drastiques avec des vides sanitaires importants. La détection d'une trentaine de cas au cours des 10 premières semaines de l'année 2018, répartis dans 8 États membres de l'UE, atteste de la permanence du risque. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les souches circulant ont un fort potentiel de mutation, comme l'a montré l'apparition des virus H5N5 et H5N6 après la circulation de H5N8 en Europe pendant la saison 2016-2017.

Face à ces deux maladies, trois enseignements semblent s'imposer pour l'avenir. Tout d'abord, la relation de plus en plus étroite entre la faune sauvage et les animaux d'élevage constitue désormais un risque majeur pour la santé animale en Europe. Ensuite, parmi les réponses pouvant être apportées, le renforcement de la biosécurité des élevages les plus exposés s'impose mais il est difficile de la maintenir à un niveau élevé sur longue période. Enfin, l'enveloppe prévue au niveau de l'Union pour les mesures d'urgence dans le cadre financier 2014 – 2020 est déjà épuisée. La question essentielle qui se pose donc pour le futur cadre financier après 2020 est de savoir si les dépenses sanitaires devront être réorientées davantage vers les mesures d'urgence au détriment du financement des grands plans d'éradication.



Simultanément, l'évolution de la FCO avec la présence de 6 sérotypes différents sur le territoire de l'Union et l'existence de situations très contrastées entre les États membres conduit les autorités européennes et nationales à s'interroger sur la stratégie à retenir dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale face aux maladies vectorielles.

2A Politique Sanitaire Internationale

2) Évolution du cadre réglementaire de la Santé Animale dans l'Union

Après l'adoption en 2016 du Règlement (UE) 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux maladies animales transmissibles (autrement appelé Loi de Santé Animale (LSA)), les Institutions européennes ont enfin adopté après trois années de négociations entre les experts des Etats membres, le Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officiels. Il ne reste donc plus en discussion parmi les textes fondamentaux pour la Santé Animale proposés par la Commission européenne que le nouveau règlement relatif aux médicaments vétérinaires. Cependant si une étape fondamentale a été franchie avec l'adoption de ces deux premiers textes, il ne faut pas sous-estimer l'ampleur du travail législatif et réglementaire nécessaire à leur mise en œuvre. La Commission prévoit l'adoption d'ici à avril 2019 de 21 actes juridiques pour la LSA (cf. encadré) et parallèlement l'adoption au cours des prochaines années d'une vingtaine d'actes en ce qui concerne les contrôles officiels. Ce travail de nature juridique a aussi une dimension politique considérable. En fonction des orientations qui seront prises soit l'Europe de la Santé Animale sera plus harmonisée et plus forte, soit l'Union se contentera des grands principes fixés par la LSA laissant aux États membres le soin de les mettre en œuvre en n'imposant ni méthodologie ni obligation de moyens. Les risques seraient alors importants au regard des menaces sanitaires évoquées ci-dessus dans le contexte du Marché unique. La plus grande vigilance s'impose donc afin qu'un niveau suffisant d'harmonisation soit garanti. Pour la France – carrefour par lequel un grand nombre d'animaux passent pour être échangés au sein de l'Union ou pour être exportés – ce nouveau cadre réglementaire sera essentiel pour protéger son élevage. C'est aussi essentiel pour éviter les distorsions de concurrence avec les éleveurs des autres Etats membres. Au-delà de cette préoccupation concernant une application homogène de la LSA, il y a aussi la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire mieux adapté aux nouvelles menaces. Il s'agit par exemple de pouvoir de faire évoluer les dispositions actuelles concernant les maladies de nature vectorielle dans la mesure où l'éradication serait hors de portée. Il s'agit aussi de prendre en compte les possibilités offertes par les progrès techniques et scientifiques et d'adapter en conséquence, la surveillance, la qualification, la traçabilité ou encore la gestion des données.

Les enjeux sont donc d'importance. La DGAI a décidé face à ces évolutions, de s'appuyer sur les organisations professionnelles membres du CNOPSAV Santé Animale afin de porter une position française concertée auprès de la Commission. GDS France salue cette approche constructive. Cette démarche est d'autant plus positive que la Commission souhaite agir vite et privilégie la discussion avec les Etats membres plutôt qu'avec les parties prenantes. GDS France, sa commission de politique sanitaire internationale et ses instances de gouvernance, sont totalement investies sur ces dossiers. C'est ainsi que notre fédération délivre régulièrement et en tant que de besoin, des avis et contributions tant à l'administration française, qu'à ses partenaires et à sa fédération européenne (la FESASS).

GDS France s'investit également auprès des parlementaires européens sur ces dossiers. Ces derniers ont un rôle de contrôle difficile à assurer car il est contraint par des délais très courts et porte sur l'adoption d'actes délégués souvent très complexes au plan technique. Il est donc important de leur apporter notre expertise soit directement, soit par le biais d'initiatives conduites par la FESASS.

Ce travail avec les membres français du Parlement européen porte également sur d'autres dossiers comme le projet de règlement relatif aux médicaments vétérinaires ou les rapports d'initiative de cette Institution. Sur le projet de règlement relatif aux médicaments vétérinaires, nous avons rencontré à plusieurs reprises Madame Françoise GROSSETETE, rapporteur pour le Parlement sur ce texte, et qui conduit donc directement les négo-



Madame Grossetête, rapporteur au Parlement Européen.

2A Politique Sanitaire Internationale

ciations (trilogues) au nom de son Institution avec les représentants du Conseil des Ministres et de la Commission européenne. Ici aussi les enjeux sont d'importance. Il s'agit d'une part, d'essayer d'améliorer de différentes façons la disponibilité des médicaments pour les espèces et les utilisations mineures et d'autre part, de veiller à maintenir l'accès de la médecine vétérinaire à une gamme suffisante d'antibiotiques. Les trilogues vont se succéder tout au long du premier semestre 2018 et la Présidence Bulgare du Conseil espère obtenir un accord politique d'ici fin juin ce qui permettrait alors l'adoption formelle de ce nouveau règlement avant la fin de l'année.

D'autres dossiers nécessitent également notre mobilisation au plan européen. Il s'agit par exemple du plan quinquennal « One Health » pour la lutte contre le développement de résistances aux antimicrobiens. Il vise à la fois la santé humaine et la santé animale et a pour ambition de mobiliser les Etats membres et l'ensemble des parties concernées. Pour l'élevage français, il est essentiel que les autres pays l'Union s'engagent dans ce domaine alors que la France a pris une avance certaine. De même l'engagement de l'Union en matière de bien-être animal constitue une autre priorité. La mise en place de la plateforme européenne pour le bien-être animal constitue une étape importante. La FESASS siège dans cette instance et porte les préoccupations des éleveurs.

Enfin au plan international, la Commission européenne contribue à l'élaboration de positions communes des Etats membres européens au sein de l'Organisation Mondiale pour la Santé Animale. La cohésion ainsi obtenue permet une plus grande efficacité lors de l'adoption des normes

sanitaires internationales. C'est ainsi que l'Union a obtenu en 2017 que la vaccination préventive contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse soit reconnue et encouragée lors de la modification du chapitre consacré à cette maladie dans le code pour les animaux terrestres. Il s'agissait d'une revendication forte de GDS France et de la FESASS.

3) Entretenir et développer notre partenariat au niveau européen

L'action de GDS France au niveau européen passe essentiellement par la FESASS qui est reconnue par les Institutions européennes comme un interlocuteur compétent et représentatif. L'investissement de GDS France dans cette organisation, avec notamment la mise à disposition de son animateur, est vital et permet d'en assurer le bon fonctionnement. En 2017, face à l'ampleur des enjeux européens et à l'accroissement du travail réglementaire, nous avons décidé de répondre favorablement à la demande des membres de la FESASS d'installer le secrétariat général de cette fédération à Bruxelles. Mais nous avons aussi décidé que ce bureau constituerait simultanément une représentation de GDS France auprès des Institutions européennes. En effet, il est vital de donner une visibilité forte de notre mobilisation sur les dossiers européens et d'être en mesure d'agir beaucoup plus rapidement alors que des discussions essentielles sont en cours. A ce titre, un investissement particulier sera conduit pour rechercher et appuyer l'investissement financier de l'Union dans les projets de santé animale français. Cet engagement est d'autant plus opportun que le cadre financier et la Politique Agricole Commune sont en cours de renégociations pour la période post 2020.



Assemblée générale FESASS 2018.

2A Politique Sanitaire Internationale

La mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (LSA): un calendrier serré et des enjeux essentiels

La LSA fixe les grands principes de l'action sanitaire de l'Union, mais elle ne se suffit pas à elle seule et il est prévu de nombreuses mesures d'applications. La Commission qui seule dispose de la compétence pour adopter toutes ces mesures doit le faire dans un calendrier très réduit car la LSA devra s'appliquer dès avril 2021, c'est pourquoi toutes les mesures clefs devront être adoptées dès avril 2019 pour laisser ensuite suffisamment de temps aux États membres pour se préparer.

La première étape de ce processus consiste d'une part à fixer la liste des maladies entrant dans le champ de la LSA - c'est-à-dire déterminer les maladies prioritaires au plan européen dans les prochaines années - et d'autre part, à décider des objectifs de l'Union face à chacune de ces maladies en les répartissant dans 5 grandes catégories demeurent : mesures d'urgence, programme d'éradication obligatoire dans toute l'Union, programme d'éradication obligatoire au niveau d'un ou de plusieurs État(s) Membre(s), contrôles aux échanges intracommunautaires, surveillance et notification obligatoires.

Ensuite et en suivant la structure de la LSA, il faudra reprendre l'ensemble des dispositions actuellement contenues dans une quarantaine de directives et règlements dont certains sont forts anciens comme la directive 64/432 relative à la police sanitaire des échanges de bovins et porcins vivants. Pour adopter ces dispositions la Commission a prévu de procéder étapes par étapes en adoptant d'abord et d'ici l'été 2018 la liste et la catégorisation des maladies réglementées au niveau européens et ensuite les dispositions plus concrètes en matière de surveillance, de lutte, de qualification des cheptels, de statut de zone, d'identification ou encore de conditions aux échanges. Plusieurs États Membres, GDS France et la FESASS s'opposent à cette approche car il est extrêmement difficile de décider d'affecter tel ou tel type de mesures à une maladie sans savoir concrètement en quoi cela va consister. Notre demande vise donc à lier l'adoption de la catégorisation des maladies à la définition des mesures précises qui en résultent.

Cette clarification est essentielle pour les États Membres ainsi que pour les éleveurs. Les décisions qui seront prises par la Commission devraient en effet, avoir un impact direct sur les moyens à mobiliser tant au niveau de l'Union et des États membres qu'au sein de chaque élevage.



Tuberculose :

les foyers se concentrent dans le Sud-Ouest,
un nouveau plan de lutte est déployé

En France, en 2017, le nombre de foyers de tuberculose bovine reste relativement stable, voire en légère diminution, avec 95 foyers (cf. figure 1). Cependant si une zone historiquement sujette aux foyers de tuberculose comme la Côte d'Or a réussi à passer sous la barre des 5 foyers, le Sud-Ouest semble s'ancrer dans la maladie, qui continue de s'étendre géographiquement (cf. tableau 1 et figure 2).

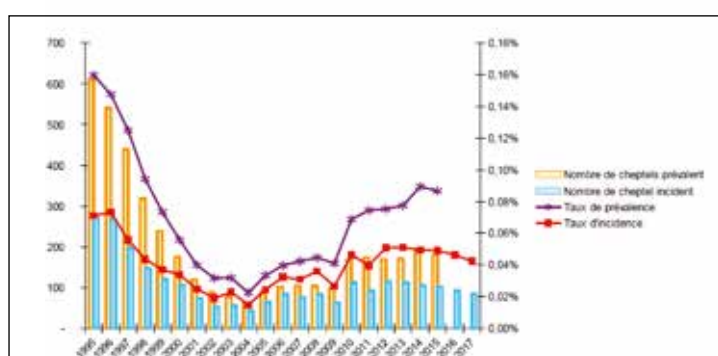
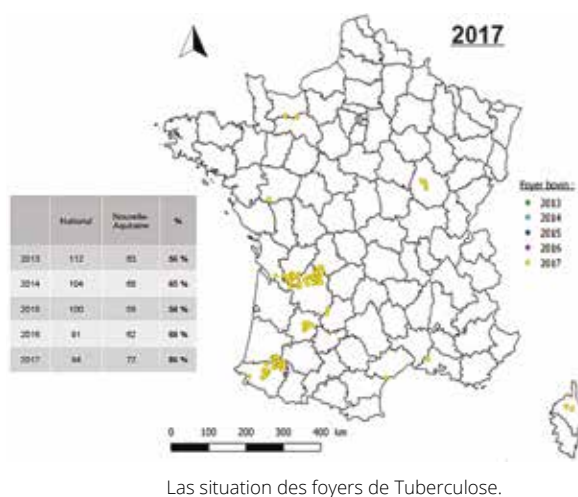


Figure 1 : Évolution des taux d'incidence et de prévalence de la tuberculose bovine en France. Source : DGAI

Année	Nombre de foyers sur le territoire national	Nombre de foyers en Nouvelle-Aquitaine	Pourcentage des foyers situés en Nouvelle-Aquitaine
2013	112	63	56 %
2014	104	68	65 %
2015	100	58	58 %
2016	91	62	68 %
2017	95	78	82 %

Tableau 1 : Nombre et pourcentage des foyers situés en Nouvelle-Aquitaine au 14/09/2017. Source : DGAI.

Les GDS de Nouvelle-Aquitaine, avec GDS France, se sont mobilisés pour œuvrer à l'amélioration de la situation sanitaire de leur région. Pour ce faire, ils soutiennent la proposition de généraliser l'IDC en remplacement de l'IDS, car c'est un test qui permet de limiter le nombre de faux positifs, incitant ainsi à déclarer toutes les suspicions. Les IDC devront être subventionnées par l'Etat pour accompagner cet important changement de méthode et une supervision de la réalisation



2B Politique Sanitaire Publique

des prophylaxies devrait être assurée par les DD(CS)PP pour garantir la qualité des actes. Si les conditions n'étaient pas réunies pour réaliser correctement l'IDC (notamment conditions de sécurité pour le vétérinaire), le vétérinaire ne devrait pas réaliser la prophylaxie et alerter le GDS et la DD(CS)PP afin qu'une aide à la contention soit apportée.

Les GDS de Nouvelle Aquitaine souhaitent en outre élaborer une stratégie régionale tuberculose, qui sera discutée en comité de pilotage régional. Ce plan d'action régional doit en particulier lister les moyens nécessaires (concernant la contention, les moyens d'investigations pour la réalisation d'enquêtes épidémiologiques approfondies, ...) et les recommandations partagées en matière de biosécurité.

Emboitant le pas à la Nouvelle-Aquitaine, la France entière bénéficie, pour la prophylaxie des cheptels à risque, d'une possibilité de subvention de l'IDC à hauteur de 2 euros, via des conventions locales signées entre SRAL et FRGDS.

Par ailleurs GDS France co-anime, avec la DGAL, un groupe de travail sur la biosécurité. Les objectifs de ces travaux sont de faciliter l'identification des facteurs de risque des cheptels foyers et la recommandation de mesures efficaces de biosécurité à mettre en œuvre. Les travaux mèneront à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques de biosécurité identifiant les principaux facteurs

de risque et la palette des mesures correctives correspondantes, ainsi qu'une grille d'audit permettant un diagnostic précis des problèmes de biosécurité des élevages foyers et/ou à risque. La diffusion de ces outils sera l'occasion de former les acteurs amenés à les utiliser : éleveurs, GDS, DD(CS)PP, vétérinaires sanitaires. Enfin, l'efficacité de la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages devra être objectivée par un suivi permettant d'en estimer le ratio coût / bénéfice.



Un nouveau plan national d'action contre la tuberculose pour la période 2017 a été acté, dans ses grandes lignes, en CNOPSAV. Il pose les prérequis de la volonté de tous de maintenir le statut officiellement indemne de la France et de la responsabilité des acteurs : les éleveurs pour la contention des bovins, les vétérinaires pour la bonne réalisation des tests de dépistage, les services de l'Etat pour vérifier le respect de la réglementation.

PLAN NATIONAL D'ACTION 2017-2022 :

- 1 → Rendre la surveillance plus efficace** (adapter les protocoles de surveillance, faire évoluer le cadre réglementaire, moderniser la collecte et la valorisation des données, améliorer les enquêtes épidémiologiques, rendre le financement de la prophylaxie plus équitable).
- 2 → Développer la biosécurité en élevage bovin** (imposer réglementairement des mesures indispensables en matière de biosécurité, accompagner leur mise en place et en évaluer l'efficacité).
- 3 → Obtenir un haut niveau de garantie d'assainissement des zones infectées** (évaluer le protocole d'assainissement dérogatoire par abattage partiel, émettre des recommandations en matière de nettoyage / désinfection / vide sanitaire, réviser le dispositif d'indemnisation des foyers, conduire une lutte raisonnée contre la maladie dans la faune sauvage, mettre en place des bonnes pratiques cynégétiques, accompagner les travaux de recherche).
- 4 → Adapter le pilotage et les moyens au défi de l'éradication de la tuberculose**

2B Politique Sanitaire Publique

Fièvre Catarrhale Ovine, la France en zone réglementée pour les sérotypes 4 et 8

BTV-8 : poursuite de l'épizootie

En 2017 l'épizootie de FCO sérotype 8 s'est poursuivie avec plus de 2000 foyers détectés. La circulation virale a été importante dès le mois de septembre (semaine 37). La très grande majorité de ces foyers a été détectée lors d'analyses avant mouvements, la surveillance programmée n'ayant permis de détecter que 15 foyers. Les départements du Nord-Pas-de-Calais et des deux Normandie ont basculé en ZR à causes de foyers mis en évidence dans la zone. L'extrémité Ouest de la Bretagne (départements 22 et 29) a quand à elle basculé en zone réglementée à cause d'une sous-réalisation de la surveillance programmée.

Zones saisonnièrement indemnes

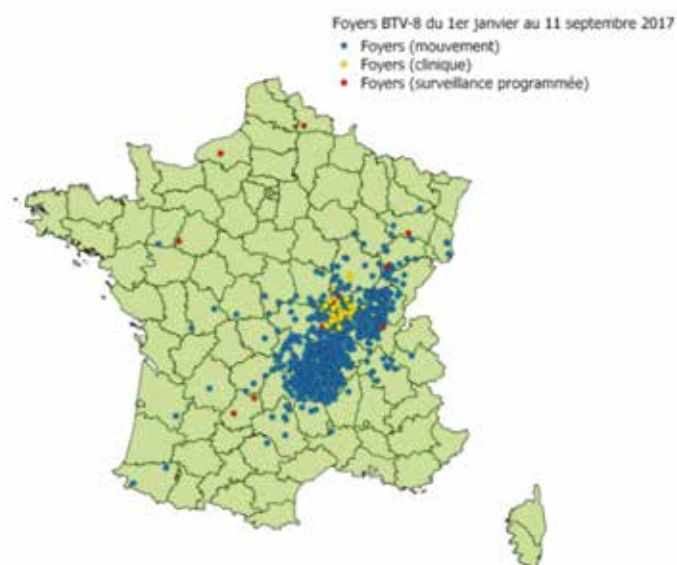
Afin de bénéficier de mesures d'allègement des conditions de sortie de zone réglementée (exports et échanges), un dispositif de surveillance basé sur des cheptels sentinelles permet de déclarer des zones saisonnièrement indemnes (ZSI). Pour motiver les éleveurs au maintien de leur engagement dans cette surveillance, les éleveurs sentinelles sont défrayés à hauteur de 200 euros, dont la moitié est financée par la DGAL et la moitié par le **FMGDS** (fonds de mutualisation des GDS).

17 départements au total ont pu bénéficier du statut ZSI et profiter des allègements aux mouvements (simple PCR négative avant mouvement pour un ruminant présent en ZSI depuis au moins 14 jours).

Expression clinique de la maladie

Entre le 16 août 2017 et le 24 janvier 2018, 94 foyers bovins ont été détectés suite à une suspicion clinique.

Plus de 60 foyers cliniques ont été déclarés entre le 1^{er} janvier et septembre 2017.



Contextes de détection des foyers de BTV8 en 2017 (source Plateforme ESA).

Vaccination

Devant les réticences des éleveurs à la vaccination, la stratégie de vaccination a été discutée à plusieurs reprises au sein des organes de gouvernance de GDS France et dans les CNOPSAV Santé Animale. Bien que la vaccination n'ait pas été jugée obligatoire, les représentants de GDSFrance ont réitéré les messages incitant les éleveurs à vacciner pour éviter tout impact de la maladie sur les cheptels.

Les doses de vaccins BTV-8 achetées par l'Etat sont toujours disponibles et mise à disposition gratuitement (il restait 8 millions de doses à la fin de l'année 2017). La certification par le vétérinaire reste de mise pour l'exportation.

BTV-4 : émergence du sérotype

• En Corse

En Corse, le premier foyer avait été suspecté en

2B Politique Sanitaire Publique

novembre 2016 et confirmé le 1^{er} décembre à Bonifacio, dans un élevage mixte ovins-caprins, alors que la vaccination contre le BTV-4 avait été rendue obligatoire suite aux premiers cas déclarés en Sardaigne en janvier 2016.

Au 24 août 2017, 116 foyers de FCO ont été confirmés et notifiés officiellement par la DGAL, dont 33 suite à une suspicion clinique et 83 détectés dans le cadre de la surveillance programmée à l'abattoir (source : Plateforme ESA). Des signes cliniques sont observés sur les ovins depuis mai 2017, mais pas sur les bovins.

• En France continentale

Le 6 novembre 2017, le sérotype 4 a été détecté sur un veau provenant d'une exploitation de Haute-Savoie. Ce cas était le premier détecté en France continentale.

D'une stratégie initiale d'éradication...

L'application de la réglementation a bloqué les mouvements d'une grande partie des Alpes. La stratégie initiale était d'éradiquer ce sérotype, alors exotique pour la France continentale : vaccination d'urgence, obligatoire en PI et ZP, avec restriction des mouvements des animaux sensibles. Cette stratégie a donc prévalu jusqu'au 21 décembre 2017 où les enquêtes épidémiologiques ont fait état de mouvements d'animaux positifs au BTV4 dès avril 2017, avérés séropositifs au moment des enquêtes. Il faut préciser qu'au 14 décembre, la surveillance programmée avait été réalisée à hauteur de 54 % dans le PI et 12 % seulement pour les liens épidémiologiques.

Du fait du zonage départemental, des mouvements de retour d'estives ont été rendus complexes. GDS France a œuvré pour obtenir un allègement des restrictions aux mouvements mais sans toutefois générer de sur-risque. Idem pour les jeunes animaux, et notamment des cabris. Les démarches entreprises par GDS France avec les GDS locaux et la FNCE n'ont pas permis d'organiser de filière engraissement en ZP malgré les interventions réitérées de GDS France, les conditions réglementaires et financières n'ont pas pu être levées pour alléger le poids économique de la maladie.

... au passage de la France entière en zone réglementée pour le BTV4

En Décembre, face à l'impossibilité d'éradiquer, CNOPSAV a acté un changement de stratégie

avec levée des restrictions de mouvements, fin du caractère obligatoire de la vaccination et passage en ZR4 de la France entière au 01/01/18.



La gestion des stocks de vaccins disponibles

GDS France, avec l'appui de Races de France et CoopdeFrance, a mené un travail d'estimation des besoins en doses de vaccins. Le stock disponible (2,3 millions de doses) devait être suffisant pour couvrir les besoins jusqu'à la mise à l'herbe. Face au risque de sur-commandes, le réseau des GDS a été mobilisé pour suivre les commandes de vaccins jusqu'en mars dernier. Les négociations sont en cours entre la DGAL et les laboratoires pour disposer des stocks nécessaires pour les mois à venir.

Et maintenant ?

GDS France a demandé qu'un retour d'expérience approfondie soit mené pour tirer les enseignements de cette nouvelle crise sanitaire afin de mieux gérer celles à venir éventuellement. Un travail de concertation avec les GDS de la zone initialement réglementée a permis de porter un certain nombre de points importants à détailler dans le retour d'expérience.

En outre, une instruction judiciaire est en cours pour tenter d'établir les responsabilités des différents acteurs dans cette introduction du BTV4 en France continentale.



2B Politique Sanitaire Publique

Section Aquacole

Le Programme National d'Éradication et de Surveillance (PNES) de la Septicémie Hémorragique Virale (SHV) et Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI). Un programme ambitieux et fédérateur où les OVS sont pleinement acteurs !

Régulièrement, de nouveaux foyers de SHV et NHI (Dangers Sanitaires de catégorie 1) frappent des éleveurs.

Objectif : Ne plus avoir de nouvelles infections ce qui implique que le maximum de zones en Programme National d'Éradication et de Surveillance soit reconnu.

Action GDS France : 4 commissions aquacoles, contribution aux actions locales de sensibilisation, à l'implication des sites satellites et des fournisseurs hors état Français.

Résultats et Perspectives :

Une part importante du territoire national engagé sous programme PNES avec 1 détenteur entrant en Programme en 2017, jusqu'à 70 en 2018 et 100 en 2019.



Section Apicole

Aethina tumida : Vers une sensibilisation active.

Objectif : Complétant les dispositifs de surveillances définis au sein de la plateforme PESA, GDS France conduit la mise en œuvre d'une action de sensibilisation pour appuyer la vigilance sur tout le territoire.

Action : Une plaquette « Une menace pour les ruchers français » produite par la FRGDS Rhône Alpes est adressée à toutes les FRGDS pour une ventilation la plus large possible. La diffusion de cette plaquette a été massive.

Perspectives : L'implication de notre réseau dans une action de sensibilisation active basée notamment sur une observation de ce D.S.1 par l'utilisation de pièges par les apiculteurs locaux sera fortement promue. Le rendu de ces actions locales, diffusées par les acteurs de proximité, contribuera de manière très efficace à la sensibilisation des détenteurs.



2B Politique Sanitaire Publique

Épizootie d'Influenza aviaire hautement pathogène, GDS France mobilisé.

Lors de l'épizootie d'IAHP, qui s'est étendue de fin novembre 2016 à fin mars 2017, le réseau est intervenu en période de crise et après la crise.

Au cœur de l'épizootie, Farago Sud-Ouest a mis en œuvre des chantiers de nettoyage / désinfection des foyers pour le compte de l'État.



Cette épizootie aura généré, en France, 485 foyers d'IAHP (H5N8 et H5NX) dont 51 dans l'avifaune libre et 3 dans l'avifaune captive. 54 % de ces foyers ont été détectés par la surveillance programmée. 80 % des foyers concernaient des élevages de palmipèdes, 12 % des élevages de galliformes et 5,6 % des élevages multi-espèces.

Les départements touchés étaient les suivants : Landes (283 foyers), Gers (96 foyers), Pyrénées-Atlantiques (33 foyers), Hautes-Pyrénées (24 foyers), Lot-et-Garonne (13 foyers), Tarn (8

foyers), Deux-Sèvres (3 foyers), Aveyron (2 foyers) et Haute-Garonne (1 foyer).

Au total, 1,7 millions de volailles auront été abattues dans les foyers et 2,3 millions abattues en préventif.

Le réseau des GDS s'est rapidement mobilisé pour former les éleveurs et intervenants en élevage à la biosécurité. La formation des formateurs s'est organisée au sein du réseau des GDS puis les formations ont été diffusées dans les régions et départements, touchant généralement la moitié des producteurs non intégrés dans les départements où la formation a été proposée par le GDS.

A la suite de ces formations, les GDS ont proposé une aide à la mise en place des plans de biosécurité, avec notamment des sessions d'appui à la rédaction des plans de biosécurité par petit groupe de 4, en salle.

GDS France est membre de la chaire de biosécurité avicole de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse.



2B Politique Sanitaire Publique

Fièvre Q : les GDS mobilisés face aux épisodes de cas humains groupés.

Au cours du printemps et de l'été 2017, des épisodes de cas humains groupés de fièvre Q ont été recensés dans deux régions, donnant lieu à des investigations en élevage pour lesquelles les GDS ont été fortement sollicités.

Deux situations très différentes ont été rencontrées. Dans le premier cas, l'épisode de cas humains groupés était lié à la fréquentation d'un camping à la ferme (élevage ovin), dans lequel une vague d'avortements importante était survenue. Les installations recevant du public de la ferme ont été fermées temporairement par le préfet et le troupeau ovin a été vacciné. La réalisation de l'enquête épidémiologique et la sensibilisation de l'éleveur aux mesures de maîtrise de la maladie ont été réalisées par le GDS.

Dans le second cas, les investigations menées autour des activités professionnelles ou de loisirs des cas humains n'ont pas permis de trouver de liens ou d'hypothèses de source commune. Les enquêtes et prélèvements réalisés en élevage ovin et caprin dans la zone n'ont pas permis d'identifier le ou les troupeaux à l'origine des

contaminations humaines. Ils ont par contre permis de mettre en évidence la circulation de la bactérie dans près de la moitié des troupeaux testés. Les GDS de la zone concernée ont su être très réactifs pour réaliser un grand nombre d'enquêtes épidémiologiques dans un délai contraint.

Ce dernier cas montre bien que l'identification des élevages à l'origine des contaminations humaines est toujours difficile et l'est d'autant plus que le délai écoulé entre l'épidémie humaine et les enquêtes et prélèvements en élevage est long. Ce long délai est intrinsèquement lié à l'épidémiologie de la maladie (et notamment la durée d'incubation chez les personnes).

Rappelons que la fièvre Q fait partie des dangers sanitaires de troisième catégorie pour lesquels les mesures de prévention, de surveillance ou de lutte relèvent de l'initiative privée. Cependant, lors de cas humains groupés et lorsqu'un troupeau est identifié comme excréteur, le Préfet peut imposer des mesures de gestion comprenant des mesures de désinfection, de vaccination du pré-troupeau et de gestion des effluents.

Antibiorésistance

Sur les 5 années du plan Ecoantibio 2017 (de novembre 2011 à novembre 2016), a été mesurée une réduction de 36,6 % de l'exposition des animaux aux antibiotiques (dont -42,8 % pour les volailles ; -41,5 % pour les porcs ; -37,6 % pour les lapins et -24,3 % pour les bovins). En octobre 2013, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a fixé des objectifs de réduction de 25% en 3 ans des antibiotiques d'importance critique. Entre 2013 et 2016, la diminution de l'exposition a été de 81,3% pour les céphalosporines de dernières générations et de 74,9% pour les fluoroquinolones.

La colistine n'est pas un antibiotique d'importance critique mais l'exposition a diminué de 40% entre 2014-2015 et 2016.

Dans le même temps l'exposition aux pénicillines et aminoglycosides a légèrement augmenté.

Les données du Résapath montrent une stagnation ou une diminution des résistances des bactéries pathogènes isolées sur les animaux aux antibiotiques. La proportion de souches bactériennes résistantes à au moins 3 antibiotiques a diminué de manière significative.

Ces bons résultats sont notamment à attribuer à l'engagement des éleveurs et des vétérinaires dans la réduction de la consommation des antibiotiques.

Plateforme ESA :

2017, une année blanche

À l'automne 2016 la structuration de la Plateforme ESA sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) a été stoppée compte tenu des réticences de l'Anses. L'Agence considérait notamment que sa participation dans une telle structure associant le public et le privé posait problème pour son indépendance. La constitution d'un GIP sans la participation de l'Anses était difficilement concevable. La DGAL a recherché d'autres solutions pour sécuriser et renforcer la Plateforme ESA. La nécessité d'un renforcement de la surveillance fait ainsi partie des grandes orientations issues des États Généraux de l'Alimentation. Des contacts ont été noués par la DGAL avec l'INRA. Ils ont abouti à la fin de l'année 2017 à un accord de principe pour positionner dans le cadre de la Plateforme ESA 7 ETP supplémentaires sur le site INRA de VetAgro Sup à Lyon. Le premier semestre 2018 sera consacré à la déclinaison organisationnelle et surtout opérationnelle de cette solution. GDS France a rappelé son attachement aux valeurs qui ont fait le succès de la Plateforme ESA :

- Une gouvernance partagée avec un nombre limité de membres ;
- Une structure souple à caractère opérationnel ;
- La définition de priorités ;

- Une structure ouverte impliquant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Des travaux conduits avec pragmatisme et rigueur.

► Plateforme ESA : les thématiques qui ont fait l'actualité en 2017

En 2017, le programme de travail de la Plateforme ESA a porté sur seize thématiques sanitaires, dont les travaux et résultats sont disponibles sur le site Internet de la Plateforme ESA : www.plateforme-esa.fr.

Certaines d'entre elles ont particulièrement fait l'actualité en 2017, il s'agit des thématiques fièvre Catarrhale Ovine (FCO), OMAR (Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente), OSCAR (Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants), Surveillance du virus Schmallenberg, Resavip et la thématique Abeilles.

On peut regretter que certaines thématiques jugées prioritaires aient très peu avancé en 2017. C'est le cas des thématiques influenza aviaire, tuberculose et brucellose (surveillance programmée et événementielle).

Surveillance du virus Schmallenberg

Le dispositif de surveillance du SBV congénital est animé depuis 2012 par GDS France dans le cadre de la Plateforme ESA. Depuis 2015, ce dispositif de surveillance a pour objectif d'identifier une augmentation massive de la survenue de cas cliniques congénitaux sur le territoire métropolitain. Il s'appuie sur un réseau de vétérinaires sentinelles, mais aussi sur d'autres sources d'information informelles, principalement celles remontées par le réseau des GDS. Les résultats de la surveillance du SBV congénital pour la saison 2016-2017 (liés à la circulation

virale en France au printemps / été / automne 2016) ont permis d'indiquer que le virus avait circulé de façon plus intense en 2016 par rapport à aux années précédentes.

Cette recrudescence du nombre d'élevages cliniquement atteints observée en 2016-2017 est probablement liée à deux éléments :

- La circulation du virus Schmallenberg sur notre territoire depuis 2011 (à bas bruit depuis 2013),
- Le renouvellement des populations de ruminants entraînant une augmentation de la proportion d'animaux naïfs.

2B Politique Sanitaire Publique

OMAR : première diffusion nationale d'outils en 2017, bientôt test de l'alerte collective

Deux outils mis au point avec les 5 départements pilotes ont été diffusés au niveau national.

Il s'agit en premier lieu du bilan départemental de mortalité. Il fait le point, globalement et par catégories d'élevage, sur la mortalité dans chaque département métropolitain au cours des 4 dernières campagnes. Le bilan départemental 2015-2016 accompagné d'outils génériques de communication a été mis à disposition en janvier 2017 de l'ensemble des DD(CS)PP, SRAL, GDS, FRGDS, GTV, FRGTV et permanents régionaux des OVVT via un site <https> accessible par un identifiant et un mot de passe. En juin, une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des structures sur son intérêt et la facilité d'accès. 9 FRGDS et 28 GDS ont participé à cette enquête. Les résultats de cette enquête ont été envoyés aux structures en octobre, au même moment que l'information de la mise à disposition du bilan actualisé pour campagne 2016-2017. L'enquête a montré que le bilan départemental est jugé intéressant mais parfois difficile d'accès et complexe à appréhender, d'où une faible utilisation comme outil de sensibilisation. C'est pourquoi une formation à distance d'une heure, mise en place par la cellule d'animation et animée par l'Anses-Lyon (qui co-anime Omar avec GDS France), est proposée aux acteurs depuis fin 2017.

Le classement départemental a été mis à disposition de l'ensemble des DD(CS)PP et SRAL début 2017. Il se présente sous la forme d'un tableur qui situe la mortalité de chaque élevage du département par rapport à celle des autres élevages de manière globale et par classe d'âge avec une mise en relation du contexte de l'élevage (catégorie d'élevage, nombre d'animaux...). Par des systèmes de filtres, il permet aux DD(CS)PP de programmer les inspections de protection animale sur des bases objectives et de mieux cerner les problèmes dans un élevage donné avant ou

après une inspection. A noter que, ces dernières années, Omar a particulièrement développé des actions en matière de protection animale.

Par ailleurs Omar a été sollicité fin 2016 par l'ATM ruminants pour objectiver et quantifier une augmentation de la mortalité identifiée depuis août 2016 par les éleveurs. Le dispositif a confirmé le phénomène qui, a concerné toutes les catégories d'âge mais plus particulièrement les animaux de plus de six mois, laitiers et allaitants, notamment à partir d'août. La surmortalité, hétérogène dans le temps et selon les départements (persistance plus longue en zone centre-est) a été diffuse avec un faible nombre de morts en excès répartis dans beaucoup d'élevages. Le phénomène s'est tassé à partir de février 2017. Omar a appuyé la conception et l'analyse d'une enquête en élevage coordonnée, à la demande de l'ATM ruminants, par l'Idèle. Une majorité des enquêtes a été réalisée par les GDS des six départements ciblés : Ardennes, Corrèze, Haute-Saône, Manche, Pas-de-Calais et Saône-et-Loire.

L'année 2017 aura également été consacrée à la finalisation par l'Anses Lyon de l'alerte collective. L'objectif premier de cet outil est de participer à la détection précoce de dangers sanitaires exotiques ou d'urgences. Il s'agit de suivre à l'échelle de petites zones (issues du regroupement de communes limitrophes) les excès de mortalité inattendus et d'identifier, via des investigations menées à différents niveaux, les causes des surmortalités considérées comme significatives en raison de leur importance (excès de mortalité important et/ou durable et/ou étendu...). La première phase de test consistera à analyser dans quelques départements volontaires les rapports d'alarme émis et identifier les surmortalités qui nécessiteraient des investigations en raison de leur importance (excès de mortalité important et/ou durable et/ou étendu...). Il s'agira de tester l'ergonomie de l'outil et de le calibrer.

2B Politique Sanitaire Publique

Groupe de suivi « Abeilles » : 2017, une année de construction

En 2017, trois thématiques « Abeilles » sont retenues avec pour objectif :

► Surveillance de *varroa destructor* : décrire dans le temps l'évolution de la pression parasitaire de ruchers, en fonction d'actions de lutte mises en œuvre. L'efficacité de certains parcours techniques dans des contextes variés peut être appréhendée.

► Surveillance d'*Aethina tumida* : compléter la surveillance événementielle par une surveillance programmée qui s'effectuerait via des apiculteurs sentinelles dans des sites identifiés à risque (ports, aéroports, zone à forte activité apicole...). Les apiculteurs seraient tirés au sort puis volontaires. OVS ou OVVT peuvent assurer la visite d'automne avec inspections visuelles.

► Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements chez l'Abeille domestique (observatoire OMAA) : collecter les cas de mortalités ou d'affaiblissement des abeilles, en plus des données vis-à-vis des Dangers Sanitaires de Catégorie 1 et des données relatives aux intoxications déjà collectées par l'administration. 2 régions pilotes (Bretagne, Pays de Loire) testent le dispositif en vue de le rendre au plus tôt opérationnel.

En 2017, GDS France, associant les experts de notre réseau issus des régions Centre et Rhône-Alpes, a apporté son appui à la DGAL qui pilote ces travaux.



2B Politique Sanitaire Publique

Dispositif OSCAR : bilan après une année de fonctionnement

Le dispositif Oscar, animé par GDS France dans le cadre de la Plateforme ESA, s'appuie sur des protocoles standardisés – par espèce – développés en s'appuyant sur des groupes de travail multi-partenariaux et pluridisciplinaires afin d'intégrer à la fois les données scientifiques disponibles, les attentes des différents acteurs et les contraintes opérationnelles.

Début 2018, un bilan des données saisies en 2017 par les GDS des départements engagés dans le dispositif Oscar a pu être réalisée par GDS France dans le cadre du groupe de suivi de la Plateforme ESA. L'analyse des dossiers enregistrés et le traitement statistique des données ont permis un certain nombre de constats. Le bilan complet de l'année 2017 est disponible sur le site internet de la Plateforme ESA : www.plateforme-esa.fr.

L'année 2017 a été principalement une année de mise en place logistique pour la grande majorité des départements engagés dans le dispositif Oscar (calage du dispositif entre les différents acteurs locaux, sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires, commande de boîtes de prélèvements). Plusieurs départements se sont engagés dans le dispositif Oscar au cours de l'année 2017, portant à 23 le nombre de départements engagés pour une ou plusieurs espèces de ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins).

L'application des protocoles nationaux harmonisés de diagnostics différentiels des avortements est une démarche rigoureuse qui doit permettre d'augmenter le taux d'élucidation mais aussi de gagner en spécificité dans le diagnostic des maladies abortives, ce qui est un préalable à la mise en place de moyens de maîtrise pertinents.



2
C

Politique Sanitaire Collective

IBR : le pari en passe d'être gagné !

Avec la parution du nouvel arrêté ministériel IBR fin mai 2016, et la parution progressive des différents textes d'application jusqu'en mars 2017, l'année 2017 a été une année de transition. Chargée du pilotage de ce nouveau dispositif de lutte, GDS France s'est attaché à accompagner son déploiement, en lien avec l'AFSE, à laquelle ont été confiés par la DGAI l'élaboration, l'évaluation et le suivi du cahier des charges technique IBR suite à la dissolution de l'ACERSA.

Pour cela, et en cohérence avec la structuration du réseau et la nouvelle disposition qui confie à l'OVS la responsabilité de la délivrance des statuts, GDS France s'appuie sur un réseau de référents IBR mis en place fin 2016 : relais des difficultés rencontrées et des informations à destination des gestionnaires, force de propositions techniques, ils permettent de répondre aux problématiques posées.

En 2017, ils ont apporté leurs compétences et leur expérience du terrain pour répondre à la demande de reconnaissance d'un **statut non infecté des bovins vaccinés avec un vaccin déléété et gE négatifs**. Cette demande est particulièrement importante dans les zones à forte prévalence, confrontées à la problématique des estives collectives. Cette reconnaissance limite les restrictions commerciales de ces animaux et est un préalable à l'acceptabilité par les éleveurs des zones concernées du renforcement des mesures et de l'objectif d'éradication. Le Laboratoire National de Référence-IBR a travaillé de son côté sur les aspects analytiques. Il a formulé des propositions de gestion, soumises à l'avis de l'AFSE. D'autres

particularités ont été traitées selon le même schéma : le cas des manades et ganadérias a été traité, comme celui des estives. 2018 devrait voir la mise en application de ces procédures.

D'autres chantiers sont engagés, pour adapter le suivi du programme au nouveau contexte du dispositif de lutte IBR, ou encore pour définir en lien avec les opérateurs les conditions possibles de transport maîtrisé ouvrant droit à dérogation au contrôle sérologique d'introduction.

Ainsi, l'ensemble du réseau s'est engagé, tant sur le plan technique que financier, pour assurer un suivi national efficace, par la mise à disposition des référents et le paiement d'une cotisation. La DGAI apporte également son soutien au travers d'une convention pour la mise en œuvre du Pôle technique animal de l'AFSE et la prise en charge d'une partie des audits.

Dans tous les cas, les premiers résultats observés à l'issue de cette première campagne de mise en œuvre montrent l'efficacité du choix qu'a fait GDS France en 2014 de renforcer les mesures de lutte contre l'IBR, avec aujourd'hui **plus de 90 % de troupeaux sans aucun animal positif et plus de 80 % de troupeaux qualifiés « indemnes d'IBR »**. Les mesures étant maintenant stabilisées dans leur application, les messages étant passés auprès des éleveurs et des différents acteurs, l'efficacité du dispositif devrait encore se renforcer et contribuer à améliorer ces résultats. Autant d'arguments qui devraient être en faveur d'une demande de reconnaissance européenne de ce programme de lutte, pour laquelle GDS France est prête à venir en appui de la DGAI.

2C Politique Sanitaire Collective

Éradication de la **BVD**

Pour faire face aux enjeux commerciaux et compte tenu de l'impact de la maladie dans les cheptels français et en aval de la filière, le Conseil d'Administration de G.D.S. France a confié à un groupe de travail l'élaboration de la stratégie nationale collective en matière d'éradication de la B.V.D. comportant un échéancier intégrant les spécificités régionales.

Les mesures incluses dans le programme :

- la généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux de bovins infectés,
- le déploiement de l'attribution de la garantie bovin non IPI,
- le déploiement d'un dispositif de surveillance, seront pour certaines d'application progressive.

Les objectifs opérationnels de ce programme prévoient la détection et l'élimination des IPI ainsi que la mise en place d'une surveillance et d'une protection pour les cheptels à faible risque. Pour détecter les IPI, deux modalités de dépistage sont possibles selon la situation épidémiologique de la zone et/ou du cheptel : soit un dépistage individuel virologique systématique des veaux à la naissance, soit un suivi sérologique des cheptels permettant de cibler les élevages à risque et devant faire l'objet, in fine, d'une recherche des IPI.

Les régions voire les départements pourront ainsi choisir en fonction de la situation locale, le scénario le plus adapté à l'aide d'une boîte à outil mise à leur disposition pour évaluer l'impact des différents scénarii.

En matière de biosécurité, seuls les animaux sous garantie non IPI pourront être mis sur le marché au plus tard quatre ans après la publication du programme collectif. Les flux commerciaux des animaux devront être adaptés pour limiter la contamination des animaux sains par des IPI notamment depuis les foyers.

Les conditions d'utilisation de la vaccination restent encore à préciser. Toutefois, la généralisation de celle-ci est exclue du programme.

Ces mesures ont été présentées au CNOPSAV du 12 octobre dernier après avoir été présentées par les membres du Bureau de GDS France aux organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. L'objectif d'éradication et les mesures ont obtenu un large assentiment des membres du CNOPSAV. Toutefois la DGAI souhaite un avis de l'ANSES avant de déployer le dispositif et de publier l'arrêté portant les mesures alors même que cet avis n'est pas requis par la réglementation et qu'une expertise de l'AFSE est en cours sur ce programme.

Le programme devrait être déployé à l'échelle nationale durant la campagne 2018-2019.



2C Politique Sanitaire Collective

BESNOITIOSE

Après la diffusion (par le biais des fiches techniques) de la stratégie de gestion des foyers élaborée par le groupe de travail national, les travaux portant sur la gestion de la besnoitiose ont continué au sein du réseau des GDS et ont porté sur trois principales thématiques à savoir la mise en place d'un programme d'indemnisation FMGDS des élevages touchés par la maladie, la reprise des réflexions sur la complétion de la sérothèque nationale et l'investissement dans des projets de recherche appliquée sur le dépistage et la lutte contre la maladie.

› Accompagnement des cheptels foyers par le FMGDS

Lors de son assemblée générale à Lille en 2017, le FMGDS a décidé de soutenir financièrement le plan d'action national de gestion des foyers, en accompagnant les élevages dans l'élimination de leurs bovins positifs (à hauteur de 100€ par bovin éliminé) et la réalisation d'analyses avant-sortie (à hauteur de 6€ par analyse réalisée). L'objectif de ces mesures est de limiter la diffusion de la maladie sur le territoire en protégeant les zones non encore touchées par la maladie et de soutenir les cheptels pouvant et souhaitant s'assainir. Les conditions d'éligibilité au programme FMGDS et les pièces à fournir pour constituer le dossier sont déclinées dans le contrat FMGDS - Eleveur - GDS. En 2017, seuls 3 départements ont déposé une demande d'indemnisation pour 6 cheptels. Un bilan sera réalisé à l'issue des trois ans pour évaluer la pertinence des mesures financières mises en place et permettre au FMGDS de décider du renouvellement ou non du dispositif en l'adaptant aux nouveaux besoins le cas échéant.

› Référence analytique de la Besnoitiose

Depuis 2012, une sérothèque nationale a été développée au Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (LVD09) en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) grâce aux échantillons récoltés par les GDS. Le nombre d'échantillons présents dans cette sérothèque doit être doublé et des échantillons spécifiques doivent être collectés pour permettre une meilleure évaluation des kits mis sur le marché. Pour se faire et en prévision du déploiement des analyses besnoitiose, en particulier dans le cadre du programme FMGDS, le Conseil d'Administration de GDS France a validé le 09/11/2017 le principe d'étendre le périmètre des activités de référence analytique à la Besnoitiose dans le cadre du partenariat avec l'Anses. La mise en œuvre opérationnelle sera réalisée par le Laboratoire National de Contrôle des Reproducteurs (LNCR). La mise à disposition de réactifs de qualité impliquera les différents partenaires sur cette problématique. Le dispositif sera déployé dès 2018 et les GDS seront sollicités pour transmettre leurs prélèvements au niveau national pour enrichir la sérothèque.

› Soutien financier de projets de recherche par la section Etudes et recherches

En 2017, deux projets relatifs à la Besnoitiose ont été financés par les fonds de la Section Etudes et Recherches.

Le premier projet porte sur l'évaluation de la proportion d'animaux séropositifs présentant de l'ADN parasite dans la peau à l'aide de la biopsie cutanée, dans l'objectif d'étudier la pertinence d'une stratégie d'assainissement consistant à réformer en priorité les individus malades et ceux ayant un résultat PCR positif sur biopsie cutanée. Ce projet a été initié sur 3 cheptels dans le 07, le 09 et dans le 81 et doit se poursuivre en 2018. L'ensemble des animaux séropositifs de plus de 6 mois sont analysés à l'aide de l'outil PCR sur la

2C Politique Sanitaire Collective

base d'un échantillon de peau prélevé à la base de la queue. Les bovins présentant des résultats PCR positifs doivent être éliminés. Dans les trois élevages, une faible proportion de bovins s'avère « contaminants » (environ 20% des bovins présentent une importante quantité d'ADN parasitaire dans la peau). Cependant, la réalisation des prélèvements de peau et l'élimination des bovins d'après les résultats des PCR constituent des contraintes fortes pour l'avancée du projet.

Le second projet porte sur l'utilisation sur le terrain du test lait de mélange mis au point par la société IDVet. L'objectif est d'apprécier la pertinence de l'utilisation du test lait pour détecter la besnoïtose en élevage laitier en précisant les seuils de détection des troupeaux positifs. Cette étude permettra également d'apporter une première expérience sur l'utilisation du kit, en précisant les conditions de mise en œuvre de la prise d'échantillon jusqu'au laboratoire, et sur les modalités

d'assainissement des cheptels positifs détectés. Trois départements, provenant de zones plus ou moins touchées par la maladie, sont impliqués dans cette étude initiée par la région Auvergne - Rhône-Alpes : l'Ardèche, l'Allier et l'Ariège. Les dépistages auront lieu sur le premier semestre 2018 et les premiers résultats devraient être diffusés au réseau en 2018.

Et après ?

Le Conseil d'Administration a validé la mise en place d'une enquête nationale sur la situation de la maladie en France et les moyens mis en œuvre par les GDS pour la surveillance et la lutte contre la Besnoïtose. Les résultats permettront d'avoir une vision plus précise de l'évolution de la maladie sur le territoire et d'adapter la stratégie nationale en conséquent. Nous comptons sur votre participation !



2C Politique Sanitaire Collective

LE VARROA :

L'ENNEMI... SOUS SURVEILLANCE RAPPROCHÉE. Vers un plan de maîtrise ?

Le contrat : Lorsqu'une démarche collective régionale est conduite, le volume de ruches bénéficiant d'une action encadrée est significativement plus important. Lorsqu'une action encadrée vis-à-vis de varroa - mesures physiques ou chimiques - est conduite par l'apiculteur, les mortalités hivernales sont moindres. Les démarches collectives apportent des résultats.

Le cadre prévu : hors les suivis PSE, aucune disposition ne réglemente les pratiques à conduire vis-à-vis de varroa.

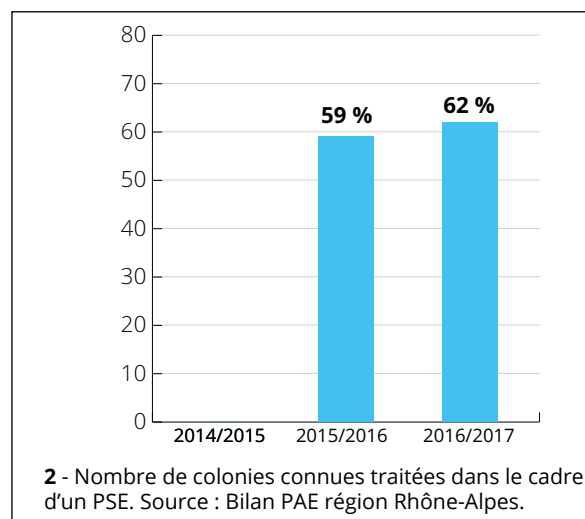
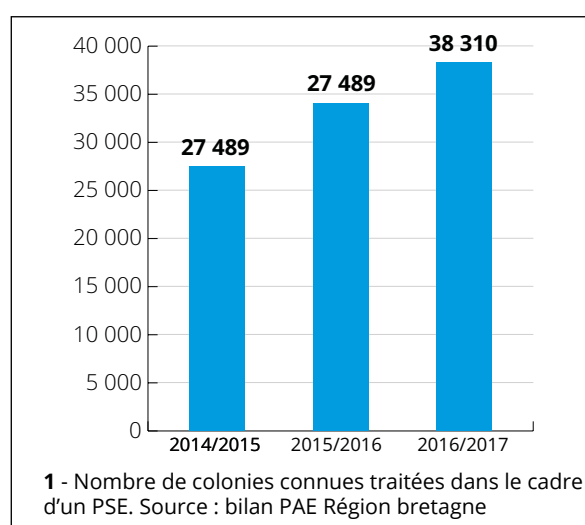
L'objectif est donc de concerter les démarches collectives des FRGDS existantes, pour pouvoir les amplifier dans un cadre national par l'implication d'autres régions.

L'action engagée :

Sensibilisation active : une vaste campagne d'information sur le comptage varroa a été organisée (5 messages nationaux relayés par de nombreuses initiatives locales). En utilisant la plateforme sanitaire des GDS, elle est basée sur l'approche participative attendue des apiculteurs de toute la France. Cette sensibilisation active a porté bien au-delà des 4 régions engagées dans le cadre du PAE varroa financé par l'Etat et L'Europe (Bretagne, Centre Val-de-Loir, Rhône Alpes, Limousin)

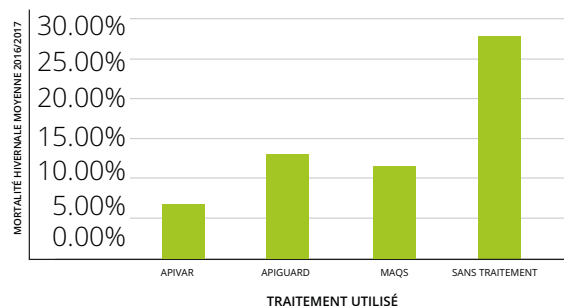
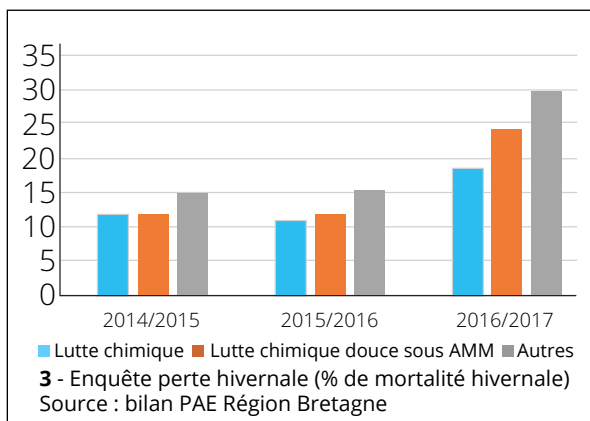
Fiches techniques : 20 fiches relatives au Varroa ont été produites et diffusées aux FRGDS. Développées dans le cadre du plan varroa, elles seront mises à disposition dans un ensemble plus global : Actions OVS, FRGDS / fiches techniques / référence bibliographique / veille réglementaire.

Au sein de GDSFrance, 2 commissions Apicole, 2 Copil stratégiques Apicole, 7 rencontres du groupe des animateurs Varroa se sont tenus sur 2017.



Les conventions DGAL FranceAgriMer des régions sous PAE varroa étaient initialement non reconductibles au-delà de juillet 2017. Compte tenu du travail produit, celles-ci sont désormais contractualisables pour une période portant jusqu'en juillet 2019.

2C Politique Sanitaire Collective



4 - Mortalité hivernale moyenne 2016/2015 en fonction du traitement utilisé - Source : bilan PAE région Limousin

En 2018, la sensibilisation via le comptage participatif sera amplifiée par une enquête participative sur les pratiques mis à disposition dans un cadre nationale.

À l'appui de l'expérience des OVS engagés dans une démarche collective et sur avis du CNOPSAV, GDS France anime le groupe projet Apicole Varroa. Regroupant des experts nationaux, il a pour mandat de mener un travail technique pour identifier des actions (réglementaires ou non) pour réduire le nombre de colonies présentant des niveaux d'infestations critique vis à vis de varroa.





Biologie de *Varroa destructor*

Au cours de ces dernières années, la filière apicole fait l'objet de nombreuses difficultés : surmortalité, affaiblissements, baisse de productivité, etc. De nombreux facteurs sont incriminés, mais le rôle prépondérant de Varroa destructor dans l'apparition de ces troubles fait consensus.

Contexte

Varroa destructor est un acarien **ectoparasite** de l'abeille domestique, *Apis mellifera*. Il représente l'une des plus grandes menaces de l'apiculture moderne, notamment du fait d'une large répartition géographique, de la gravité de l'affection dont il est responsable ainsi que des coûts occasionnés par sa gestion.

Originaire d'Asie, cet acarien a été observé pour la première fois en France, en 1982. Contrairement à la relation qui le lie à son hôte naturel, *Apis cerana*, les interactions établies avec notre abeille domestique sont clairement déséquilibrées. En effet, un long processus de co-évolution a permis à l'abeille asiatique de se maintenir à l'équilibre avec *Varroa*, ce dernier étant alors relativement peu pathogène. Au contraire, dans le cadre de sa relation avec *Apis mellifera*, le déséquilibre est clairement favorable à l'acarien. Des taux d'infestation très élevés sont alors régulièrement notés, se traduisant par l'apparition de signes cliniques et d'une maladie appelée varroose.

API CULTURE

DECEMBRE 2017



BIOLOGIE DE VARROA DESTRUCTOR

[Contexte](#)

[Le parasite](#)

[Le cycle](#)

[Notions clés](#) / [Lexique](#) / [Bibliographie](#)

2C Politique Sanitaire Collective

Wohlfahrtia

Les ovins de la zone couvrant une partie des départements de Charente, Vienne et Haute-Vienne sont touchés, par une myiase à *Wohlfahrtia magnifica*. La zone atteinte s'étend en tâche d'huile d'année en année, les 3 GDS actuellement concernés ont dénombré une prévalence cheptel estimée à 75 % et une prévalence intra-cheptel de 1 à 30 %. Quelques bovins sont atteints mais en nombre limité.

Pour limiter l'expansion de la mouche et venir en aide aux éleveurs démunis face à l'ampleur du problème et contraints par une surcharge de travail intenable, il faut traiter préventivement avant l'éclosion des pupes qui passent l'hiver dans le sol.

Un plan de lutte a été mis au point avec les GDS, les vétérinaires et les chambres des trois départements concernés. Il faut stopper l'extension de la mouche et rompre le cycle parasitaire afin d'éradiquer *Wohlfahrtia*. Il faudra probablement plus d'une année de traitement de l'ensemble des cheptels de la zone atteinte.

Il y a 470 000 ovins dans la zone affectée par ce parasite (dont 88% sont adhérents au FMGDS - Fonds de Mutualisation des Groupements de Défense Sanitaire) et les coûts de traitement sont compris entre 2.20 et 4 euros par animal.

Le Conseil d'Administration de FMGDS a décidé de débloquer 1 million d'euros sur 3 ans pour contribuer à la lutte.



Gale ovine

La gale fait son retour dans plusieurs régions de France. Or les arrêtés préfectoraux existants sont caducs depuis la parution de l'arrêté ministériel du 23/07/2013 catégorisant les dangers sanitaires. Via son CROPSAV, l'OVS Nouvelle Aquitaine a demandé le classement de la Gale ovine en danger sanitaire de 2^e catégorie. Porté par GDS France le classement a été entériné au CNOPSAV d'avril 2017.

Pour autant, les outils réglementaires pour proposer un PCV ne sont pas encore disponibles et la seule solution est donc d'obtenir un arrêté ministériel.

Après avis favorable de la commission ovine de GDS France, son Conseil d'administration a pris la décision de solliciter l'AFSE pour une étude préliminaire à l'élaboration technique d'un arrêté ministériel. Les travaux de l'AFSE se dérouleront sur l'année 2018.

2C Politique Sanitaire Collective

PARATUBERCULOSE

› GDS France et son réseau mobilisent des moyens humains et financiers importants pour assurer la maîtrise de la Paratuberculose.

Un des axes retenus est le programme de recherche, le projet PARADIGM. Il associe les membres du réseau du Grand -Ouest, l'UNCEIA, APIGENES, l'INRA et GDS France. Les objectifs portent sur l'impact génétique dans le développement de la maladie, sur la caractérisation et la collecte des phénotypes, la variabilité des souches et le lien avec les phénotypes, l'étude génomique des caractères prioritaires. La définition de statut de troupeaux et l'évaluation par modélisation de nouvelles stratégies de maîtrise de la maladie intégrant la sélection génétique.

Les travaux menés cette année ont à nouveau permis de mettre à disposition du matériel de référence pour la sélection et la caractérisation de sérums d'intérêt dans le cadre de la référence analytique. Du point de vue de la génétique, les résultats disponibles montrent une héritabilité certaine sur la résistance de certaines races de bovins à la Paratuberculose qui pourraient déboucher sur un axe de sélection. Le volet « modèle épidémiologique » n'est pas terminé et reste indispensable pour évaluer l'impact de la sélection

génétique dans la maîtrise collective de cette maladie.

GDS France a sollicité l'AFSE et son réseau pour d'une part réactualiser le référentiel de la garantie en matière de Paratuberculose et d'autre part définir des objectifs de gestion en matière de Paratuberculose. Ces derniers travaux, en cours de finalisation, permettront une première étape de calage des outils de dépistage pour la mise en évidence des animaux fortement excréteurs.

Dans le cadre de la déclinaison du règlement européen relatif à la santé animale, les orientations portées par GDS France pour cette maladie auprès de la DGAL et de la Commission européenne, avec l'appui de la FESASS, visent à ne pas lister ou catégoriser cette maladie compte tenu des risques sur les exportations des ruminants. En effet les difficultés liées au dépistage de la maladie ou à l'évaluation de l'impact des mesures de lutte incitent les professionnels à la prudence.

Avec son équipe de chercheurs du laboratoire de Niort, GDSFrance investit fortement dans cette maladie qui reste sous surveillance. Le réseau des GDS est mobilisé pour disposer d'échantillons et bénéficie d'un partenariat précieux avec France Limousin Sélection. Une sensibilisation qui s'étend à toutes les OS via Races de France



2
D

Sécurité et traçabilité sanitaire

LA DEMATERIALISATION ET L'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE : UNE ANNEE DIFFICILE

Durant l'année 2017, les recherches de financements pour le projet ont continué auprès du Ministère. Elles ont été difficiles et le consensus professionnel a été remis en question par les acteurs de l'aval.

» La recherche de financements

Ce programme implique tous les acteurs de la filière bovine, des détenteurs aux abatteurs et avec l'Etat. Le projet de la dématérialisation est ambitieux et lourd en matière d'investissement, avec près de 77 Millions d'euros sur 4 ans. Les négociations sur le financement sont difficiles. Les membres du SPIE ont validé une implication plus forte (autofinancement des équipements) pour palier à la baisse des crédits ministériels, parallèlement à un retard dans les recherches de financements en 2017. Parallèlement, le SPIE s'est trouvé en difficulté pour son fonctionnement suite aux manques de financements programmés via la DGAL.

» Le projet vu par l'aval

Parallèlement, le consensus professionnel obtenu en fin d'année 2016, a été remis en cause par les acteurs de l'aval.

Suite à la demande d'audit d'INTERBEV, un séminaire à été organisé pour certains acteurs de la dématérialisation. Il a été proposée une feuille de route au SPIE et de fait aux pouvoirs publics, conditionnant ainsi la poursuite du projet. Le déploiement du projet se fera lorsque les freins identifiés auront été levés à chaque fin de phase.

Avec les autres acteurs sanitaires (S.N.G.T.V., S.N.V.E.L., ADILVA), GDS France n'a pas validé la levée des freins concernant la traçabilité des mouvements. Il faut que l'Etat s'engage sur une utilisation systématique par tous les acteurs de l'enregistrement des chargements et des déchargements, le suivi en flux réel des mouvements d'animaux nous apparaît comme impératif.

En effet, le premier mode de contamination des cheptels tient aux mouvements d'animaux. Dès lors que la dématérialisation le rend possible, les flux physiques doivent être intégrés pour permettre d'apporter les exigences sanitaires et disposer d'outils d'épidémiologie. Ce point ne peut être facultatif, à l'appréciation des opérateurs. Les épisodes récents sur la contamination du BTV4 (qui fait l'objet d'une plainte en justice) prouvent que les exigences sanitaires et l'impact économique peuvent parfois être opposés. Cette approche a reçu l'appui du Ministère qui mène ce projet d'abord comme un dossier de maîtrise sanitaire.

» DEMAT et Boucle électronique

Une réunion technique s'est tenue le 1^{er} décembre 2017 avec la DGPE, la DGAL et le SPIE pour présenter au Cabinet du Ministre le projet DEMAT / IEB et la demande d'accompagnement financier correspondante. Si les pouvoirs publics valident le financement de la Dématérialisation, l'accompagnement de l'identification électronique bovine paraît plus difficile.

Actuellement, le SPIE travaille avec le Ministère pour trouver les financements de l'identification électronique bovine afin que l'ensemble du projet soit lancé.

LE SYSTEME D'INFORMATIONS SANITAIRES **(SISAN)**.

exemple des tubes de sang) à un bovin. A ce jour, c'est l'ASDA, entourant le tube de sang qui identifie le prélèvement au bovin, et potentiellement ce qui doit être fait dessus par rapport aux mentions que le vétérinaire peut porter sur le verso de l'ASDA (Cadre Vétérinaire Sanitaire).

La solution des acteurs sanitaires

La solution proposée pour remplacer la traçabilité des prélèvements d'un bovin par l'A.S.D.A. est de disposer de :

■ **Un système expert**, qui est un outil d'aide à la décision et une plateforme d'échange de données entre les acteurs sanitaires (ex : protocole de prélèvements, résultats d'analyses...).

■ **Prélèvements identifiés** avec un numéro unique. (Exemple : tubes de sang avec solution d'identification unique et pérenne dans les usages (bouses, salissures, résistant à l'humidité et aux conditions parfois extrêmes).

- **Une application informatique mobile** (nomade) dédiée à l'éleveur et au

Version: 03AT2

2D Sécurité et traçabilité sanitaire

vétérinaire et permettant notamment de lier le prélèvement fait à un numéro d'identification de bovin prélevé.

» Les points remarquables de cette évolution

Le SISAN propose des solutions aux professionnels pour la gestion sanitaire des élevages. Il répondra à la gestion des mouvements et est novateur par les outils qu'il met en place :

- ▀ L'approche devient préventive.
- ▀ En cas de nouvelle crise sanitaire, ce système informatisé de gestion du risque par la proposition d'interventions en amont permet d'anticiper les taches pour les acteurs sanitaires de terrain gagnant en réactivité. (Ex : gestion de la FCO à l'achat avec demande immédiate d'une PCR).
- ▀ La traçabilité des bovins est optimisée par la diminution des délais observés de notification d'entrée dans une exploitation ; la notification devient un prérequis au contrôle d'introduction.
- ▀ L'anticipation d'un contrôle d'introduction améliore la réalisation des contrôles

d'introduction et une meilleure maîtrise du sanitaire en élevage est observée (Ex : des contaminations IBR sont expliquées et découvertes avant la prophylaxie).

- ▀ Par prévention, la réalisation d'analyses complémentaires à l'achat permet d'améliorer le niveau sanitaire des cheptels. (Ex : maladies infectieuses non réglementées).
- ▀ En intervenant en amont du prélèvement, il y a moins d'anomalies à gérer (Ex : la diminution des demandes de corrections après l'achat et des contrôles d'introduction réalisés dans des délais requis permettent de ne pas avoir à refaire des prises de sang réalisées hors délais).
- ▀ La traçabilité des événements sanitaires est améliorée (Ex : enregistrer la vaccination pour une maladie, enregistrer la tuberculination d'un bovin et ne plus avoir à rattraper le bovin pour une tuberculination non faite).

Les GDS et les acteurs sanitaires continueront de concevoir les outils de SISAN et les testeront à partir de cette année 2018.



2D Sécurité et traçabilité sanitaire

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le réseau des GDS gère un très grand nombre de données professionnelles mais aussi personnelles.

» Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information relative à une personne physique susceptible d'identifier cette personne, directement ou indirectement, peu importe que cette information soit confidentielle ou publique. Par exemple : un nom, une photo, une empreinte, une adresse postale, une adresse mail, un RIB, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc.

» Le Règlement Général sur la Protection des Données

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est paru au journal officiel de l'Union européenne depuis le 4 mai 2016 et entrera en application le 25 mai 2018.

Il renforce notamment les droits des personnes en précisant le droit à la portabilité des données et plus de transparence sur ce qui est fait des données personnelles.

Les 2 points les plus importants pour se préparer sont les suivants :

» Désignation d'un délégué à la protection des données (ou DPO : Data Protection Officer)

Il doit avoir une expertise en matière de législations et pratiques en matière de protection des données. Il est en charge d'informer, conseiller, contrôler l'application du Règlement et coopérer avec l'autorité de contrôle (en l'occurrence la CNIL).

» Tenue d'un registre de traitement

Les organismes doivent tenir une documentation interne complète (un registre) sur leurs traitements de données personnelles et s'assurer que ces traitements respectent bien les nouvelles obligations légales.

Pour prouver la conformité au règlement, il faut constituer et regrouper la documentation nécessaire (le registre des traitements, les analyses d'impact pour les traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, les contrats avec les sous-traitants, les procédures mises en place pour l'exercice des droits, ...).

Conclusion

Du fait du lien étroit entre l'éleveur, son élevage et du grand nombre d'interlocuteurs, les GDS sont directement concernés par le RGPD.

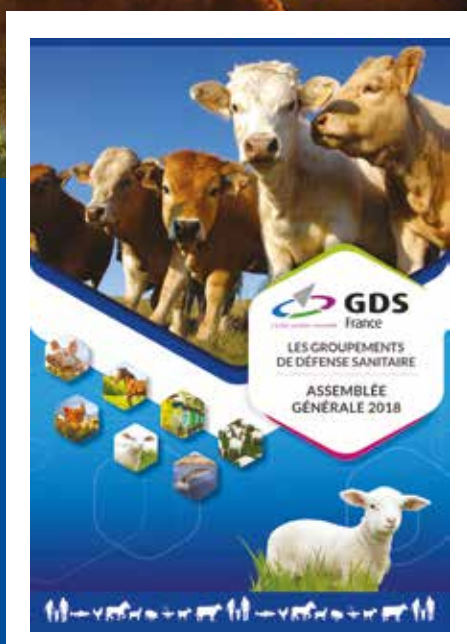
Il est nécessaire :

- » de vérifier la conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978
- » de cartographier l'ensemble des traitements concernant des données personnelles

Pour rappel, en cas de non-conformité avec la CNIL pour la loi de 1978, les sanctions pénales sont de 300 000 € d'amende et une peine d'emprisonnement de 5 ans.

Les sanctions en cas de non-conformité avec la RGPD vont selon la catégorie de l'infraction, de 10 à 20 M€





37, rue de Lyon - 75578 Paris CEDEX 12
Tél. 01 40 04 51 24 - gdsfrance@reseau-gds.com